

Dans ce numéro

Associatif	p 2
- Elections TPE	
- Implantation du SEP dans les CCN	
- Social Impact Bond	
FPE	p 5
- formation initiale des CEPJ version masterisation	
- les pôles ressources des CREPS	
FPT	p 8
- FTP / PPCR : Une évolution positive de la filière animation ?	
Formation	p 9
- Formation Empowerment	
Dossier	p 10
- Bilan du quinquanat	
Vie des régions	p 16
- Point d'étape sur la régionalisation au SEP	
Témoignage	p 17
- Interview du coordinateur de campagne « Non au discours de haine », Monsieur Menno ETTEMA	
Utopies	p 18
- le tirage au sort est-il démocratique ?	
UNSA EDUCATION UNSA	p 21 p 22
Agenda	p 23



Patrice WEISHEIMER
Secrétaire Général

Edito

L'évaluation par les urnes

Nous venons de vivre une nouvelle échéance électorale importante pour le SEP et UNSA Education avec les élections au Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports. En effet, ces élections nous permettent en tant que 1ère fédération dans ce ministère avec 9 sièges sur 15 de nous exprimer avec une certaine légitimité dans toutes les négociations avec la DRH, les directions du ministère et le cabinet du ministre. Plusieurs ministres ont tentés de nous affaiblir en laissant à penser que les agents dans les services n'ont pas les mêmes positions que nous exprimons fortement et à chaque fois, malgré un contexte où les conditions de travail diminuent années après années, les collègues nous font confiance et avec des résultats en progression constante. Quelles conclusions en tirer ?

Nous tenons un discours de vérité, nous avons une organisation à l'écoute du terrain et nous communiquons sur ce que nous portons, comment nous agissons et les résultats de nos actions. Nos collègues semblent apprécier notre pugnacité et sont lucides sur la temporalité de nos combats. Un combat peut se gagner en 5 à 10 ans ; quelques fois plus. Et les girouettes ont peu de chance de réussir à produire du changement. Nous menons des combats qui sont le fruit d'un travail de réflexion partagé et construit. Nos mandats, tenant compte de réalités complexes sont donc structurés. Ils tiennent la route et même lorsque publiquement l'administration exprime des désaccords, nombreux sont les hauts fonctionnaires du ministère qui en coulisse, nous disent : « *Vous avez raison ! Continuez ! On est avec vous. Ce n'est pas à notre niveau que cela se décide.* ». Et les électeurs du ministère Jeunesse et Sports ont compris toutes ces subtilités et continuent à nous faire confiance à plus de 51% (21% pour la CFDT, 16% pour la FSU, 8% pour la CGT et 4% pour FO).

Mais une nouvelle évaluation du travail du SEP par les urnes se profile : les élections dans les Très Petites Entreprises et associations. Les salariés des associations de moins de 10 salariés de la convention collective de l'animation ou encore d'ALISFA (Centres sociaux) ne voteront pas pour des représentants du personnel de proximité, mais pour l'UNSA, la CGT, la CFDT ou autre. Nous nous battons pour défendre les conditions de travail des professionnels de l'animation. Si en 2012, les élections TPE n'ont représentées que 1/3 des voix qui ont permis à l'UNSA de devenir représentatif dans la CCN de l'animation dans la foulée, cela reste un temps fort qui nous permettra de voir si les salariés des TPE apprécient notre travail. Mais pour qu'ils l'apprécient, il faut que ces salariés plus éloignés, prennent connaissance de notre travail, de notre ligne. Nous comptons ainsi sur chacun d'entre vous pour relayer notre campagne autour de vous. Et nous verrons ensemble en décembre prochain si nous continuons à progresser également dans le secteur associatif.



Elections TPE : L'impérieux rendez-vous de décembre

Depuis la loi de 2008, les Très Petites Entreprises peuvent, elles aussi, voter et donner du poids aux organisations syndicales qu'elles souhaitent voir siéger dans la branche. Dans celles de l'animation et des centres sociaux, ces élections revêtent une importance particulière pour l'accès à la représentativité, puisque ces branches sont essentiellement composées d'associations de 6 à 10 ETP (Equivalent Temps plein). Dans la convention collective de l'animation, cela représente 63% des structures ! Aussi, en décembre, ce RDV électoral est primordial pour que TOUS les salariés se sentent représentés.

I/ Une campagne numérique

Pour cette nouvelle campagne, le SEP-UNSA a décidé d'investir les réseaux sociaux. Depuis les BIN (Brigades d'Interventions Numériques) créées en 2012 pour la dernière campagne TPE, le SEP a gagné en compétence et en expérience.

Aussi, pour cette campagne 2016, le SEP compte sur son community manager et sur ses adhérents pour diffuser les outils de campagne. Comme en 2016, l'équipe nationale a concocté une campagne entre humour et critique des stéréotypes. A compter du mois de novembre, les vidéos et illustrations seront postées chaque semaine sur notre site, notre compte twitter et sur facebook.

II/ Une campagne participative et humoristique

Au SEP, nous tenons à notre « EP » d'Education Populaire. Aussi, chacune de nos actions est l'occasion de réinventer nos pratiques syndicales pour toujours aller vers plus de participation et d'échanges avec nos adhérents et avec les professionnels. Par ailleurs, lorsqu'on est un syndicat de l'animation, il nous semble primordial de valoriser les compétences multiples de notre secteur. Et entre l'imagination et les compétences artistiques, nous avons de quoi nous amuser !!

Il y a quelques mois, nous avons donc décidé d'interpeler les professionnels en leur demandant de nous faire remonter des vidéos ou des dessins illustrant les situations/slogans que nous avons imaginés. Aujourd'hui, nous vous les présentons à nouveau. Avis aux créatifs !

THEMES

Idées de slogans à illustrer	Images à mettre en forme
<i>Animateur funambule, le SEP votre sécurité.</i>	<i>Animateur funambule</i> <i>SEP : La lampe torche</i>
<i>Vous comptez dans leur vie, les enfants vous remercient !</i>	<i>Les gants de boxe</i> <i>Les affiches de films détournés : Les films avec des affiches : « chéri, j'ai rétréci les taux d'encadrement » ; « y-a-t-il un pilote dans l'avion ? »</i>
<i>Un pour 14-un pour 18 : une autre guerre ?!</i>	<i>Radeau de la méduse : défendons l'essentiel</i>
<i>Qui vous comprend mieux que vos pairs ?</i>	<i>Préservatif : l'UNSA vous protège</i>
<i>SEP UNSA, vous ne reviendrez plus chez nous par hasard</i>	<i>Animateur tirailé (élus, enseignants, parents ...)</i>
<i>Le SEP défend les invisibles des rythmes</i>	
<i>SEP pour vous</i>	
<i>KANNER le discounteur</i>	
<i>SEP UNSA ? Un syndicat qui milite</i>	

Fort de notre succès en 2012, nous avons décidé de repartir sur une campagne plutôt humoristique et multi média. Dessin, vidéo, détournement d'affiches ou de pub, c'est carte blanche à la créativité.

IV/ Tous mobilisé !

Dès novembre, le SEP lancera sa campagne TPE qui vise les professionnels de l'animation et des centres sociaux. Comme nous l'avons dit précédemment, cette campagne est primordiale pour notre secteur. Elle sera même capitale pour accéder à la représentativité dans la branche des centres sociaux.

Aussi, nous appelons tous nos adhérents et sympathisants à se mobiliser activement en « likant » et en partageant nos publications. Il suffit à chacun d'entre nous de convaincre 5 salariés des centres sociaux pour que nous accédions à la branche des centres sociaux.

En décembre, une nouvelle mesure de l'audience sera effectuée. Suite à cela, nous saurons si nous conservons notre place dans la branche de l'animation et si nous accédons à celle des centres sociaux. Pour le SEP UNSA, cette échéance revêt une importance certaine car c'est en accédant à la table des négociations que nous pouvons faire évoluer le cadre d'emploi. C'est en effet grâce aux résultats de nos élections en 2012 que nous avons pu proposer un temps partiel au-delà de 2H/Semaine ou lutter pour que l'employeur propose une mutuelle au-dessus du panier de soins minimum.

2016 est d'autant plus important que dans le prochain mandat la

question de fusion de branches sera d'actualité. Il est donc nécessaire que nous obtenions le plus gros score possible et que nous accédions à la branche des centres sociaux.

L'évolution du SEP depuis la dernière mesure d'audience

Depuis la dernière mesure d'audience (décembre 2012), le SEP n'a cessé de progresser. Déjà en début d'année, les résultats aux élections DP/CE recensés par le ministère du travail nous permettaient d'assurer notre représentativité dans la branche de l'animation.

Depuis 2013, le SEP a créé plusieurs sections syndicales :

2013	2014	2015	2016
AFOCAL (CCNA) FOCEL (CCNA) Unicité (CCNA) Francas 50 (CCNA) Ligue 61 (CCNA) UFCV (CCNA)	Eclaireurs et éclaireuse de France (CCNA) FRMJC IFD (CCNA) Ligue 62 (CCNA) Ligue 40 (CCNA)	Maison de la nature du Ried de Muttersholtz (CCNA) AOL Périgueux (CCNA) MFR Montcuq (Familles rurales) CS le Creuset (ALISFA) OCCE (CCNA) ALEF (ALISFA)	Ligue 31 (CCNA) OPAL Moselle (ALISFA) Association des maisons de quartier de Reims (ALISFA) Contact et promotion- 67- (ALISFA)

CCNA : Convention Collective Nationale de l'Animation

ALISFA : Convention Collective Nationale des Acteurs du Lien Social, Familial et des Centres sociaux

Désormais, notre objectif est de fédérer ces sections syndicales, de les mettre en réseau pour que chacune puisse faire bénéficier aux autres de son expérience. Pour bon nombre de nos élus, la tâche à accomplir demande technicité, soutien et accompagnement. Ils se sont formés à gérer des situations parfois difficiles comme des licenciements économiques, des restructurations ou des modifications d'accords d'entreprise. Cette expérience doit être mise à profit ! Aussi, le SEP a construit son nouveau site pour permettre à chaque élu de promouvoir ses réussites et ses actions locales. Dans l'onglet « secteur associatif » se trouve un onglet par tête de réseau représentatif au SEP (Ligue, Francas, FRMJC, MJC, ...). Il ne revient qu'à nos adhérents de le nourrir pour qu'un véritable réseau se mette en route.

Au Syndicat de l'Education Populaire, nous croyons à la formation par l'échange de pratique, l'expérimentation.

Chers élus, remontez-nous vos réussites, vos communications, etc... nous les publierons sur notre site afin que chaque section puisse en bénéficier.

Depuis 2013, pour accompagner les animateurs, le secrétariat national a lancé le groupe fermé « Atout SEP ». N'hésitez pas à vous y rendre pour poser vos questions et échanger.

Et puis, parce que rien ne remplace l'humain, l'équipe nationale est à votre disposition pour vous accompagner, vous aider à monter des actions, pour vous former. La démarche d'« empowerment » est maintenant bien rodée et permet à des groupes de militants de se former pour monter des actions collectives péchées et efficaces. Des formations à la carte sont possibles tout au long de l'année, et notre équipe nationale peut se déplacer chez vous pour vous accompagner.

+ d'infos : marie.sep.unsa@gmail.com

Marie BAGGIO



Les « Social Impact Bonds » ou comment accélérer la disparition de l'Etat providence au profit des banques et des multinationales?



Naissance des SIB «Social Impact Bonds» ou «Contrats à Impact Social»

L'idée des SIB est née d'un mouvement plus vaste initié en juin 2013 par la Taskforce internationale sur l'investissement à impact social constitué en juin 2013 par les Etats du G8 (soit les huit Etats les plus riches du monde : Etats-Unis, Chine, Japon, France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Russie). Les SIB sont au coeur du rapport sur « l'investissement à impact social » remis le 25 septembre 2014 à Mme Carole DELGA, alors secrétaire d'Etat chargée de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) par M. Hugues SIBILLE, vice-président du Crédit Coopératif et président du « Comité français sur

l'investissement à impact social ». Rapidement interpellé par une députée sur ce rapport le gouvernement avait alors répondu «qu'aucune suite lui a été donnée» (détails ICI).

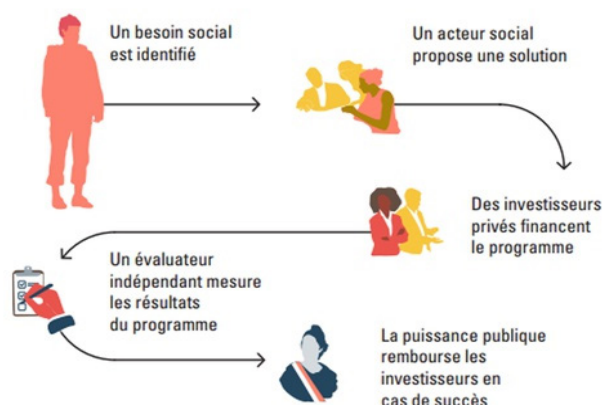
L'appel à projet -nommé Contrat à Impact Social dans sa version française- a été lancé officiellement par le ministère des finances le 16 mars 2016 et court jusqu'au 31 mars 2017.

Fonctionnement des SIB

Le système «innovant» proposé est le suivant : à la place des financements publics, ce sont les investisseurs privés (banques, fondations d'entreprises, fonds de pension, placements des ménages, etc.) qui sont appelés à financer des actions sociales.

- **Un intermédiaire financier** va devenir l'interlocuteur principal des associations, du secteur public et des investisseurs, afin de définir avec le secteur public (Etat, collectivités, établissements publics, etc.) les actions prioritaires et les objectifs à atteindre.
- L'intermédiaire s'adresse ensuite à des **marchés financiers ou des épargnants** en émettant des produits financiers (obligations, titres, etc.) destinés à financer l'action retenue.
- Il va ensuite sélectionner un «**acteur social**» (association ou entreprise de l'ESS) chargé de réaliser l'action sur la base d'un cahier des charges spécifique et d'objectifs chiffrés.
- **Un évaluateur indépendant** doit ensuite vérifier l'atteinte des objectifs par l'acteur social et remettre son rapport au secteur public.
- **L'Etat** (ou tout autre organisme public) rembourse en bout de course les obligations émises par l'intermédiaire financier avec un taux d'intérêt qui peut aller jusqu'à 13 % par an. 3.

COMMENT ÇA MARCHE ?



L'analyse du Collectif des Associations Citoyennes (CAC)

Ce dispositif de financement pose plusieurs questions notamment au niveau éthique :

- Tout d'abord le motif de la réalisation d'économies par les pouvoirs publics dans un contexte de contraction des financements publics est loin d'être vérifié. En effet le secteur public rembourse ensuite ces sommes avec **un fort taux d'intérêt**, auquel il faut ajouter notamment les frais demandés par les autres intermédiaires, ce qui représente, sur un taux de 13 % et pour une action menée sur 7 ans **un coût global de l'action qui a plus que doublé !!!**

Il faut également imaginer que la lourdeur du dispositif évince de faits les petites structures associatives. En effet, seules des grandes structures semblent à même de répondre aux méthodes et critères imposés par les SIB. Il est donc très important que **les petites et moyennes associations se préoccupent de l'émergence du dispositif !**

- En outre l'évaluation est basée essentiellement sur des objectifs **quantitatifs**, ce qui laisse à craindre la mise en œuvre d'actions qui ne seront pas forcément axées prioritairement sur des critères qualitatifs, au détriment de l'action quotidienne des associations citoyennes qui sont souvent les garantes de la cohésion sociale et de l'intérêt général sur leurs territoires... on peut aussi d'interroger sur une éventuelle sélection des publics « les moins en difficulté » afin d'atteindre les objectifs fixés.

- Autre argument pour interroger la pertinence de ce dispositif : **l'analogie** qui peut être faite avec les partenariats public-privé déjà existant dans le BTP et désignés par un rapport du Sénat comme «**une bombe à retardement pour les finances publiques**».

- Il est également nécessaire de se poser un certain nombre de questions sur le fondement même du dispositif dans la perspective du financement «traditionnel» du social en France par les pouvoirs publics et les fondations, par le biais de subventions aux associations.

La place et la considération réservées aux associations dans ce dispositif sont en effet à interroger. Et quelle est la place de l'intérêt général dans ce dispositif ? On peut également se demander en quoi ce type de financement est à même de favoriser véritablement l'innovation sociale ?

- Dans ce contexte le CAC conclut à une **financiarisation de l'action associative** qui n'est pas acceptable car dangereuse pour un secteur associatif où les petites et moyennes structures peinent déjà à survivre et luttent au quotidien pour maintenir leurs actions et des moyens décentes pour pouvoir fonctionner.

Comment agir ?

Tout d'abord il convient de s'informer plus en détails sur ce dispositif complexe pour mieux le comprendre et en parler autour de soi. Pour ce faire, voilà diverses ressources à consulter :

- http://www.associations-citoyennes.net/?page_id=5286 ou
- <http://www.associations-citoyennes.net/?p=7662>
- <http://www.economie.gouv.fr/contrat-impact-social> .

Il faudra probablement quelques années de mise en œuvre pour analyser plus exhaustivement l'application des SIB et leur véritable «impact social».

Il n'en demeure pas moins que ce nouveau mode de financement interroge plus globalement sur l'évolution de l'économie sociale et solidaire en France et à l'étranger.

En effet, un certain nombre d'associations citoyennes souhaitent retravailler sur une définition de l'ESS qui ne se cantonne pas à l'utilité sociale mais qui reprend ses principes fondamentaux à savoir notamment la lucrativité limitée, et la gestion démocratique et participative des actions menées...

Affaire à suivre donc et rendez-vous dans les prochaines semaines à Malakoff (92) pour une journée nationale organisée par le CAC dédiée aux SIB : «Social Impact Bonds» ou «quand le social finance les banques» : <http://www.associations-citoyennes.net/?tag=loi-ess>.

Julie BABAAMMI – DE SOUSA

réforme de la formation initiale statutaire

A ce jour, nous savons depuis une année que la DJEPVA (Direction de la Jeunesse et de l'Education Populaire ministérielle) et la DRH travaillent à refonder la formation initiale statutaire (FIS) des personnels de Jeunesse et Sports (Conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse, Conseillers Techniques et Pédagogiques Supérieurs, Professeurs de Sports et Inspecteurs Jeunesse et Sports).

Lors de notre conseil syndical de Saint-Prix, en octobre 2015, nous en avons débattu (voir EPI de ce CS et Mag'Anim N°24) et en début d'année 2016, nous nous étions rapprochés de la DRH et la DJEPVA pour leur faire part de notre réflexion. L'accueil nous avait semblé sincère.

Mais très vite, nous avons déchanté.

En mai 2016, la DRH et la DJEPVA ont officialisé leur travail et ont invité les organisations syndicales représentatives au Comité Technique Ministériel pour leur présenter la FIS nouvelle formule. Une seconde réunion s'est tenue en juillet 2016. Pour Joël Blondel, DRH, il était bien question d'échanger sur ce sujet sans pourtant être lié à l'avis des OS.

La FIS est donc refondée par l'arrêté du 8 août paru au Journal Officiel n°0190 du 17 août 2016.

La démarche qui a conduit à une telle production et le contenu même de cet arrêté sont décevants.

Sur la forme

Lors des réunions de mai et juillet, nous avons eu l'occasion de faire part de notre profond désaccord quant à la démarche conduite par la DRH et la DJEPVA.

En effet, vouloir réformer le cadre de la FIS alors que le chantier de rénovation du statut de CEPJ et que la réflexion sur les missions des CEPJ ne sont pas aboutis signe une incohérence d'approche. Comment concevoir le cadre de la FIS en le déconnectant des modalités et objectifs de la FIS ? Comment penser la FIS tant que le métier de CEPJ n'a pas été redéfini ? Comment penser la durée et les modalités de la FIS sans s'interroger sur qui en sont les destinataires ?

Pourtant un groupe de travail auquel le SEP a participé, copiloté par la DRH et la DJEPVA, s'est réuni à plusieurs reprises, jusqu'en 2014. Il a questionné les missions des CEPJ au regard des enjeux actuels que traverse notre société, au regard des contributions de ce corps pédagogique dans la mise en place des politiques publiques actualisées, questionné n aussi les spécialités ouvertes au concours. Puis il a sombré dans l'oubli. Pourquoi un tel abandon ?

Aujourd'hui, il nous est proposé une approche morcelée et désordonnée, au détriment d'une réflexion élaborée et cohérente, qui n'est pas de nature à répondre aux enjeux multiples de rénovation du statut de CEPJ qui s'impose.

La DRH - comme la DJEPVA et le cabinet du ministre - concède que la question statutaire est toujours une préoccupation, qu'elle n'a pas de vision quant à son aboutissement, mais elle veut tout de même faire évoluer la FIS ...

Sur le fond

Les deux réunions auront permis de faire évoluer à la marge le texte. Les seuls éléments que nous avons soutenus et qui ont été entendus sont :

- l'impossibilité pour le directeur de déléguer cette fonction de directeur de stage, réaffirmant ainsi le fait que seul le directeur de service détient l'autorité hiérarchique sur les CEPJ et CTPS
- la présence de personnes qualifiées locales lors de l'entretien de titularisation, qui permet d'introduire un tiers et de valoriser le travail du stagiaire (la personne qualifiée est un partenaire avec qui le stagiaire a œuvré dans le cadre de l'action conduite en responsabilité).

Mais nous retiendrons que la seule motivation de la DRH en voulant rénover la FIS était de donner plus de pouvoir au directeur du service.

Si le conseiller du stagiaire est associé aux deux entretiens d'évaluation du stagiaire, il n'est ni signataire des comptes-rendus circonstanciés rédigés par le directeur de stage, ni même destinataire. Cela signe l'éviction du conseiller de stage dont le rôle et la place sont fortement réduits.

Nous pensons au contraire que le conseiller a une place centrale dans la formation initiale, qu'il doit être choisi parmi les pairs et avoir du temps dégagé pour réaliser cette fonction.

Nous vous invitons, si vous deviez être nommé conseiller de stage, à valoriser cette mission dans votre contrat d'objectif.

Cette éviction est concomitante avec la prépondérance du rôle et de la place du directeur qui devient le seul à rendre un avis quant à la titularisation du stagiaire, alors qu'auparavant, c'était la commission qui en avait la responsabilité – composée du directeur, du conseiller de stage et de l'inspecteur général « le chef de service – directeur de stage – se prononce sur l'aptitude professionnelle du stagiaire à l'exercice des missions du corps d'accueil ».

L'inspecteur général lui-même n'a plus son mot à dire quant à la titularisation.

A la question de savoir quelles sont les raisons objectives qui fondent un tel choix, Joël Blondel, DRH, n'a eu d'autre argument que celui de l'évidence : « c'est une question de bon sens » n'a-t-il pas hésité à marteler face aux arguments de toutes les OS confondues ... Triste et stupide à la fois !

Par ailleurs, notre inquiétude est grande quant aux contenus de formation, qui semblent se concentrer essentiellement sur des aspects régaliens. Le stagiaire devra, au-delà des regroupements au CREPS de Poitiers, choisir des sessions dans le plan national de formation et le plan régional de formation.

Quand on connaît la nature des propositions de chacun de ces deux plans, on se dit que cette rénovation de la FIS est passée à côté de tous les enjeux ... On est loin de vouloir former des fonctionnaires au service du développement de l'esprit critique et de l'éducation à la démocratie, des fonctionnaires en capacité de penser la mise en œuvre de politiques publiques éducatives permettant de former des citoyens éclairés en cette période d'obscurantisme que travers notre société.

La FIS nouvelle version consacre donc le directeur du service comme le maître quasi absolu qui sait si le stagiaire est apte à exercer les fonctions du corps qu'il a souhaité intégrer.

Les Pôles ressources des CREPS

L'INJEP est mort, vive les pôles ressources

La DJEPVA emboîte le pas sur la direction des sports, avec des moyens plus modestes !.

Depuis une dizaine d'années, la direction des sports (DS) s'appuie sur un réseau de 4 pôles ressources nationaux (PRN) pour accompagner les collègues (professeurs de sports, inspecteur, CTPS et CEPJ) des services du ministère et ses partenaires.

Les domaines d'intervention concernés sont

- les sports de nature

CREPS Rhône-Alpes – Vallon Pont d'Arc

www.sportsdenature.gouv.fr,

- le sport-santé

www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sante-bien-etre,

- le sport et les handicaps

CREPS Bourges

www.handicaps.gouv.fr,

- enfin le dernier, alliant le sport à l'éducation, à la citoyenneté et aux mixités

CREPS PACA – Site d'Aix en Provence

www.semc.sports.gouv.fr

Le fonctionnement cloisonné de la DS et celui de la DJEPVA n'encourage pas forcément les CEPJ à accéder pleinement à ces ressources, c'est bien regrettable au regard des services et initiatives dispensés dans ce type de pôle ressource.

Des avancées modestes dans le secteur JEP : 2 pôles ressources en chantier

Les épisodes tragiques des années 2015 et 2016 (Charlie Hebdo, Bataclan, etc.) sans compter la disparition de l'INJEP dans la dimension que nous lui connaissions à Marly le Roi, ont conduit le ministre à proposer lors du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC) de mars 2015, la mise en place de 2 pôles ressources.

D'un part un Pôle ressources national dédié aux « actions citoyennes et au soutien des FIC – « fabriques d'initiatives citoyennes » accueilli sur Aix, venant enrichir les missions déjà existantes et l'équipe en place basée à Aix.

D'autre part un pôle ressources national visant à accompagner les « pratiques numériques, participatives, culturelles et festives des jeunes » localisé à Bourges.

La circulaire de mars 2015 précise que ces 2 pôles sont en appui aux collègues des DR et DD lors de la mise en œuvre des mesures CIEC qui leur sont confiées.

Les collègues dans les services portaient ce type d'attente, tout comme le SEP, car depuis de nombreuses années, nous devons délaissier par manque de moyens les actions visant la promotion des valeurs républicaines et la laïcité, abandonner les regroupements des jeunes et leurs pratiques culturelles et numériques sans cesse en mouvement.

Des perspectives intéressantes dans un contexte généralisé de baisse des moyens

Alors que les pôles sportifs sont animés par des équipes composées de plusieurs agents de catégorie A et une dizaine de cadres à Vallon Pont d'Arc, les pôles du secteur JEP - certes en cours de déploiement - reposent sur des agents contractuels en nombre limité.

A Aix, il n'y a que 2 chargées de mission pour accompagner le dispositif Fabriques d'initiatives citoyennes initié en 2015 et reconduit en 2016, alors qu'il y a plus de 40 structures labellisées au plan national. Un appel à projet a mobilisé de nombreux collègues dans les DR et les DD et créé de vives déceptions auprès de porteurs de projets non retenus. L'enjeu est de faire la démonstration de l'utilité de ce dispositif pour qu'il continue à exister après les élections présidentielles de 2017.

Ces pôles devront sans doute alimenter le programme de formation continue qui s'est appauvri au fil des années. Les collègues dans les services portent ces réflexions et le besoin d'échanges de pratiques est réel (pratiques démocratiques des jeunes, laïcité, pratiques numériques des jeunes, etc.)

La circulaire de juin 2015 évoquait le renforcement des capacités des associations d'éducation populaire et de jeunesse, celles-là même à qui nous annonçons année après année la baisse de leurs subventions.

La même circulaire invite les Pôles nationaux à soutenir la « cohérence de la chaîne éducative » dans un contexte marqué par l'empilement de dispositifs (SESAME, Service civique, etc) soumis exclusivement à des évaluations chiffrées, sans compter le rôle prépondérant du CGET (commissariat général à l'égalité des territoires) sur lequel s'appuie la DJEPVA, consacrant la territorialisation des actions que nous menons.

Le SEP suit l'évolution de ces Pôles ressources en phase de rodage. Espérons que leurs actions soient pérennisées en 2017 et que d'autres pôles soient déployés, un pôle ressources « éducation populaire » par exemple, le retour de l'INJEP en quelque sorte !

Richard REBOUL

FTP / PPCR : Une évolution positive de la filière animation ?

La fonction publique territoriale est en pleine mutation. Plus de 30 ans après l'adoption du statut général des fonctionnaires, le gouvernement et les organisations syndicales siégeant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) discutent actuellement de la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR). L'UNSA y participe à travers l'UNSA TERRITORIAUX, et cela ouvre de nouveaux espoirs pour la filière animation.

La réforme des rythmes scolaires, mise en place à partir de la rentrée de 2013 et généralisée en 2014, a mis en avant un certain nombre de difficultés pour les collectivités. Et même si cette réforme a permis à un bon nombre d'animateurs de sortir de l'emploi précaire, aujourd'hui 80% des agents évoluant dans la filière se retrouvent au grade le plus bas de l'échelle, celui du grade d'adjoint d'animation 2ème classe. Et certaines collectivités ne motivent pas leurs animateurs en rechignant à les nommer après la réussite à un concours ou un examen professionnel.

Le PPCR devrait, dans un premier temps, clarifier un certain nombre de choses. Le nombre de grade par catégorie sera réduit. Pour exemple, celui de la catégorie C, catégorie qui regroupe aujourd'hui le plus d'agents, sera réduit à 3 grades nommées C1, C2 et C3, le plus petit grade correspondant à l'équivalent de l'adjoint d'animation 1ère classe aujourd'hui. Cette mise en place est prévue au 1er janvier 2017. Il en sera de même avec les agents de la catégorie B dont le point d'indice a déjà été revalorisé au 1er janvier dernier.

Mais tout cela pourrait ne pas être la seule évolution. En effet, l'ensemble des filières de la fonction publique sont constitués de 3 niveaux hiérarchiques croissants : C, B et A. Aujourd'hui, seule la filière animation est dépourvue de la catégorie A et ceux qui souhaitent continuer à évoluer sont contraints de se présenter au concours d'Attaché avec une option animation mais ces agents se retrouvent la plupart du temps avec des missions qui les éloignent de leur filière initiale. Avec le PPCR, un nouvel espoir naît avec la proposition de la création de cette catégorie A

jusqu'alors manquante et la filière administrative servira de modèle et le grade d'Attaché servira de référence. Ce dossier sera mis sur la table du prochain CSFPT, en mars prochain augurant ainsi enfin la possibilité d'avoir parmi les directeurs généraux des collectivités du personnel issue du monde de l'éducation populaire et ne plus considérer la filière animation comme une filière de seconde zone.

Misha AGARD



FORMATION

Le SEP UNSA propose à ses adhérents deux journées de formation les 1^o et 2 décembre 2016, à Arras (Région Hauts de France) sur le thème « Empowerment – Pouvoir d’agir »

Objectifs de la formation

Le SEP poursuit son objectif de former ses militants aux méthodes du « pouvoir d’agir ». Après deux premières sessions « niveau 1 » à Toulouse et à Paris, en voici une troisième.

Cette formation de décembre s'appuiera sur les méthodes du "pouvoir d'agir" théorisées par Saul Alinsky et abordera les questions suivantes : développement, recrutement et mobilisation de nouveaux adhérents, analyse des rapports de force et de la négociation, implication des collègues dans des actions syndicales "pêchues" et efficaces.

Elle est organisée par le SEP UNSA et l'Union Départementale UNSA-Education du Pas-de-Calais et sera animée par l'Association "La Boîte Sans Projet" d'Amiens www.boite-sans-projet.org

Elle sera aussi l'occasion d'échanges entre militants issus des différents métiers de l'éducation de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie puisqu'elle est ouverte à tous les syndicats d'UNSA-Education.

Public

Priorité aux adhérents de la Région Hauts de France (Nord Pas de Calais – Picardie). S'il reste de la place, elle sera ouverte aux adhérents de toute la France intéressés par ces méthodes que le SEP-UNSA expérimente depuis deux ans avec succès.

Cette formation est entièrement gratuite pour les adhérents du SEP-UNSA (pédagogie, hébergement, restauration, transport pris en charge si train ou covoiturage). Pour ceux qui n'auraient pas encore adhéré, il est possible de le faire avant la formation pour pouvoir en bénéficier.

Un bulletin d'inscription "CEFU" vous parviendra à la rentrée. L'autorisation de votre employeur devra être demandée un mois maximum avant le début de la formation.

Modalités pratiques :

Participation possible sur le temps de travail au titre du droit à la formation syndicale pour tout salarié, en faisant la demande à votre employeur au minimum un mois à l'avance.

Obligation de participer aux 2 journées pour que la formation soit reconnue par le CEFU (Centre de formation de l'UNSA). Une attestation pour votre employeur vous sera remise à la fin de ce stage.

Dès à présent, vous pouvez vous préinscrire à cette formation en envoyant un mail à : vidalamandine@gmail.com

Empowerment, suite

Début 2017, nous prévoyons de programmer un « niveau 2 » réunissant tous ceux qui ont expérimenté des choses dans leurs lieux de travail.

Profitez des formations de l'UNSA !

Vous pouvez bien sûr participer aux formations du SEP, mais aussi à celles, plus généralistes, que proposent l'UNSA à Paris. Elles sont ouvertes à toute personne ayant des responsabilités dans son syndicat (localement ou régionalement), et vos frais sont pris en charge.

Prochaines sessions :

<http://ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php>

Contacts au SEP UNSA pour la formation :

Amandine VIDAL - 06.34.48.28.21 – vidalamandine@gmail.com
Laurence DRUON – 06.17.44.63.43 – laurence.druon@gmail.com

BILAN DU QUINQUENNAT

Sommaire

1. Bilan secteur animation
2. Bilan au ministère Jeunesse et Sports
3. Il reste 8 mois : quels enjeux ?
4. Et si c'était à refaire... qu'aurait fait le SEP ?
5. Qu'attendre de 2017 ?
6. Le SEP doit-il se positionner pour les présidentielles ? Pourquoi ? Comment ?

Nous sommes à 8 mois d'un nouveau scrutin présidentiel. Dans la monarchie républicaine française, c'est le temps politique le plus structurant. Nous avons construit en 2011 un dispositif pour tenter d'influer sur la campagne pour le secteur de l'animation et l'éducation populaire. Il est temps de faire le bilan du quinquennat et de nous positionner sur les échéances à venir. Ce dossier a donc pour vocation de nous permettre d'entrer collectivement dans ce débat avant de nous positionner stratégiquement sur les élections présidentielles et législatives 2017.

1 - Bilan secteur animation

La réforme des rythmes « scolaires » restera l'axe principal de la question éducative portée par le Ministère de l'Education Nationale. L'animation n'a été vue que comme une conséquence d'un projet de changement dans le champ scolaire... En tout cas les moyens et les ambitions politiques audacieuses pour l'Education Nationale n'auront pas eu de parallélisme pour l'animation. Et tout cela pour des querelles d'égo. En effet, Vincent Peillon annonçait partout début 2012 qu'il serait le ministre de toute l'éducation (Jeunesse et Sports et animation incluse). Mais François Hollande lui a retiré ce périmètre en dernière minute, jugeant que c'était lui seul qui décidait de la composition du gouvernement. Il donnera ainsi la Jeunesse et l'Education Populaire à Valérie Fourneyron qui ne devait s'occuper que de sports. Elle n'avait aucune appétence pour ce secteur et son équipe n'avait pas été construite en ce sens. La première ministre en charge de l'éducation populaire n'avait aucune ambition politique pour ce secteur qu'elle découvrirait.

Par contre Vincent Peillon, en guise de représailles, décida de ne pas travailler avec sa collègue qui lui avait subtilisé cet espace politique sur lequel il comptait. Le pôle éducatif, engagement de campagne de François Hollande était mort-né. Et c'était le début des problèmes pour notre secteur.

Copie à revoir...

Seul un pôle éducatif (même interministériel) aurait permis de lier animation et éducation nationale pour le

développement d'une culture partagée, pour une ambition politique éducative au sens large. Hamon et Kanner n'en voulaient pas. Et le Président, ancien apparatchik du Parti Socialiste mettait dans la balance des considérations politiciennes visant à affaiblir Martine Aubry (en faisant monter Patrick Kanner), plutôt que des considérations d'intérêt général pour le secteur de l'éducation populaire. La réforme des rythmes, véritable révolution dans le champ éducatif a amené des divergences fortes selon les différents acteurs impactés. La politique fiscale adoptée par l'exécutif (contraire aux engagements du discours du Bourget) a amené à reporter la charge de la réforme sur les communes. Ces dernières ont donc pesé de tout leur poids pour diminuer ce qu'elles considéraient comme une charge et non pas un investissement. C'est ainsi que le gouvernement s'est plié aux desideratas de l'Association des Maires de France sur les taux d'encadrement en PEDT et sur la direction des accueils de mineur par des titulaires de BAFD pour les plus de 80 jours et plus de 80 mineurs. Le décret du 1er août 2016 a pour but de le graver dans le marbre (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2016/8/1/VJSJ1605521D/jo/texte>).

Vincent Peillon avait pris un autre engagement le 31 janvier 2012 suite à notre interpellation commune SEP UNSA et CNAJEP : sortir le secteur Jeunesse, petite enfance et Education Populaire de la concurrence. Cela aurait permis que les entreprises marchandes dont le seul objectif est de faire du bénéfice en contrepartie de service de garde ne puissent plus occuper le secteur de l'animation. Ces dernières peuvent proposer du périscolaire sans relever de la convention collective de l'animation ou ALISFA (des centres sociaux) et ainsi encore moins bien payer les animateurs. Malgré notre lobbying à l'occasion de la loi sur la refondation de l'école de la République, le gouvernement a fait marche arrière. Et aujourd'hui, on peut encore faire du profit sur la garde des enfants en France.

Enfin, le gouvernement a cédé au lobbying de l'association des régions de France dans la refonte du BPJEPS. Il tente toujours de baisser le nombre d'heures de
.../...

formation en centre afin de baisser le coût de la formation (mais également la qualité). Et le ministère Jeunesse et Sports tente d'imposer une refonte du BAPAAT pour imposer le niveau V comme niveau d'accès aux métiers de l'animation. Tout ceci démontre l'absence de vision pour notre secteur, l'absence de reconnaissance de notre secteur. Si des moyens étaient déployés pour une meilleure formation initiale et continue mais également pour mieux investir l'ensemble des territoires, il y a fort à parier que la radicalisation en cours ne serait pas au même niveau.

Ce qu'il restera...

La loi sur la refondation de l'école de la République fera date paradoxalement dans sa volonté de développer la notion de coéducation. Si les moyens déployés pour l'éducation populaire et l'animation avaient été plus conséquents, nous pourrions probablement commencer à en voir des résultats. Il va donc falloir attendre encore quelques années avant de percevoir les changements. L'ouverture des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education va dans ce sens. Mais il y a encore trop peu de temps de formation ouverts à tous les acteurs éducatifs. Si le loquet a été débloqué, il faut encore continuer à pousser la lourde porte en chêne massif pour y entrer.

Sur les moyens financiers, la pérennisation du fond d'amorçage permet de donner une garantie de continuité des PEDT. Si les communes se sont senties dans un premier temps dans l'obligation de mettre en place la réforme, certaines commencent à percevoir l'intérêt éducatif, et l'intérêt pour leur territoire.

Enfin, le rapport sur l'animation dans la fonction publique territoriale auquel a largement contribué le SEP UNSA esquisse de nouvelles perspectives pour la filière de l'animation. Ainsi dans les 13 propositions, plusieurs permettraient une revalorisation de la filière et des agents : obligation de diplômes, déroulé de carrière, reconnaissance du temps de préparation, temps de travail minimum, création de la catégorie A, etc. (voir article de Misha Agard dans ce Mag'Anim). Mais faut-il encore que ce rapport soit suivi par la ministre de la fonction publique et que les propositions deviennent réalités.

2 - Bilan au ministère Jeunesse et Sports

Le Président de la République a subi dès les premiers mois le lobby de la finance internationale et des Etats européens néolibéraux (Allemagne en tête). Il a alors renoncé à certains de ses 60 engagements exprimés dans la campagne :

- Demander à l'Union Européenne une directive sur la protection des services publics
- Mettre en place trois taux différenciés pour l'impôt sur les sociétés : 15% pour les TPE, 30% pour les PME et 35% pour les grandes
- Les revenus du capital imposés comme ceux du travail
- Limiter les « niches fiscales » à 10 000 euros de diminution d'impôts par an
- Interdire aux banques d'exercer dans les paradis fiscaux
- Supprimer les stock-options et encadrer les bonus

- Augmenter de 15% la taxe sur les bénéfices des banques
- Proposer une taxe sur toutes les transactions financières
- Porter un coup d'arrêt à la RGPP et à l'application mécanique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux
- Pour dissuader les licenciements boursiers : augmenter le coût des licenciements collectifs pour les entreprises qui versent des dividendes à leurs actionnaires ou qui rachètent leurs propres actions, et permettre aux victimes de saisir le TGI

Certaines de ces mesures phares auraient permis d'augmenter les ressources de l'Etat et d'autres de limiter le nombre de chômeurs (stopper la RGPP, protéger le service public).

A cela, il y a également des mesures qui ne sont pas allées au bout :

- Proposer la création d'une agence publique européenne de notation,
- Retour sur les cadeaux fiscaux et niches fiscales afin de dégager 29 milliards,
- Renégociation du traité européen en privilégiant la croissance et l'emploi, et en réorientant le rôle de la Banque centrale européenne,
- Proposer de créer des euro-obligations,
- Défendre un budget européen (2014-2020) au service des grands projets d'avenir,
- Mettre en place une contribution climat-énergie aux frontières de l'Europe

Au-delà de l'analyse fine des engagements les uns après les autres, on retiendra une ligne politique dans la campagne autour du fameux « mon ennemi c'est la finance » et de sa trahison par les réformes fiscales qui ont manqué d'ambition et qui ont grevé les moyens de l'Etat. François Hollande s'est ainsi lié les mains et a poursuivi la politique de fragilisation du service public et du service public de l'Education populaire que ce soit par la puissance publique ou par délégation au secteur associatif.

Pour aller plus loin dans le bilan de François Hollande

- http://www.luiipresident.fr/60-engagements?&&&items_per_page=30&page=1
- <http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20141105.OBS4169/infographie-a-mi-mandat-que-sont-devenues-les-60-promesses-de-hollande.html>
- <http://www.franceinfo.fr/emission/le-vrai-du-faux/2014-2015/sur-60-engagements-de-francois-hollande-50-ont-ete-tenus-26-02-2015-07-37>



Cela s'est traduit au Ministère Jeunesse et Sports par

- une diminution du nombre de fonctionnaires (de 8000 à 5000 entre 2010 et 2016).
- Une réforme territoriale qui éloigne les services des citoyens alors que la création d'unités territoriales Jeunesse et Sports auraient permis un réseau unifié dans les régions avec des antennes dans chaque département,
- Une nouvelle étape dans le démantèlement et la disparition de l'INJEP,
- La poursuite de la RGPP par la MAP (Modernisation de l'Action Publique),
- Un affaiblissement de la Formation Initiale Statutaire (FIS).
- Une absorption des crédits destinés aux associations d'éducation populaire par le service civique,
- Un accroissement des retards indemnitaires des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports,
- Un non-respect sur l'engagement de calendrier de la réforme statutaire (Tous CTPS).

La réforme territoriale

L'obstination à vouloir maintenir Jeunesse et Sports dans la DRH des ministères sociaux a conduit à fragiliser encore plus les services. Le non-respect de l'engagement présidentiel de la mise en œuvre du pôle interministériel éducatif devient chaque jour plus mortifère. Concrètement, cela se traduit par :

- Mobilités géographique et fonctionnelle,
- Risque de mobilité géographique suite à la réforme territoriale pour tous les agents sur les antennes des DR(D)JSCS,
- Destruction des conditions de travail : baisse de l'autonomie, stress au travail, injonctions paradoxales,

Une absence de vision politique

Même le CNAJEP qui a plutôt tendance à essayer de travailler avec le ministère car il est également lié par les subventions aux fédérations, est monté en puissance dans sa critique du Ministre. Il lui est reproché un manque de vision claire sur l'avenir de notre secteur. Depuis 2012, à travers des dispositifs comme le plan priorité jeunesse par exemple, on observe plus de marketing politique que d'éléments structurants à une politique JEPVA.

La loi égalité citoyenneté est ainsi totalement passée à côté des enjeux principaux liés aux attentats et à la montée de la radicalisation. Le SEP avait proposé l'ajout de trois chapitres sur le développement de l'esprit critique, la construction d'outils au service du pouvoir d'agir et l'éducation à la coopération. On nous a fait miroiter un groupe de travail qui n'a jamais été convoqué. Cette loi amènera ainsi quelques petits éléments positifs mais cela reste ridicule au regard des besoins que font émerger l'actualité.

Il faut reconnaître que dans les mesures du CIEC (Comité Interministériels Egalité Citoyenneté), certaines mesures sont positives et des moyens ont été débloqués. Si on prend la fabrique d'initiative citoyenne par exemple, cela va dans le bon sens. Mais il faudrait multiplier par dix les masses budgétaires pour que cela soit efficace rapidement. ; même chose pour la formation civique et citoyenne. Il est à noter par contre des éléments

structurant comme la création des deux pôles ressources dans les CREPS d'Aix (Fabrique d'initiative citoyenne) et de Bourges (numérique).

On regrettera globalement des modalités de gouvernance comme la France s'engage uniquement piloté par l'Elysée sans l'expertise des services déconcentrés ou encore les PIA (Programmes d'investissements d'avenir).

3 - Il reste 8 mois : quels enjeux ?

Ce gouvernement dispose encore de quelques mois pour améliorer son bilan. Quels sont les enjeux sur lesquels le SEP pousse :

PPCR ou Tous CTPS

Le ministre s'est engagé à ce que nous bénéficions à minima des dispositions du protocole PPCR. Le SEP et une partie de l'intersyndicale demande un copié collé des négociations obtenues par UNSA éducation du côté des enseignants. L'idéal serait la fusion des corps de CEPJ, CTPS et Professeurs de Sports. Un groupe de travail doit démarrer en septembre 2016. Les arbitrages sur la loi de finance 2017 détermineront dans quel sens cela basculera.

Professionnalisation du secteur de l'animation.

Le SEP porte ce chantier car il aura un effet démultiplicateur. En effet réussir à graver dans le marbre que le niveau minimum pour un animateur est le BPJEPS produira divers changements. Tout d'abord cette hausse de la qualité éducative (en masse) par la formation initiale et continue amènera une amélioration des pratiques pédagogiques. Le regard porté sur notre corporation évoluera en conséquence. Les enseignants, les parents, les élus locaux nous verrons différemment et ce sera le début d'une meilleure reconnaissance. Une nouvelle reconnaissance qui nous permettra également d'avoir plus de force et de légitimité à aller vers une amélioration de la grille salariale (plus de compétence = plus de salaires). La professionnalisation de l'animation produira ainsi un cercle vertueux pour notre secteur. C'est pour cette raison que le SEP porte la modification du code de l'action sociale et des familles afin de sortir le BAFA et le BAFD et de faire du BPJEPS le niveau de base. Nous avons proposé en mars 2016 une négociation globale sur l'animation au ministre de la Jeunesse et des Sports. Il lui reste 8 mois pour travailler avec nous sur cette ambition et ainsi laisser une trace de son passage.

Taux encadrement en PEDT

Le SEP a été à l'initiative de la fronde intersyndicale sur les taux d'encadrement. Nos actions autour du sondage dans l'animation avec le Journal de l'animation, de la pétition sur les taux et de l'appel à une grève nationale dans l'animation pourraient nous permettre d'obliger le ministre à retourner autour de la table pour négocier.

Nous allons également attaquer le décret dès sa sortie au Conseil d'Etat. Des dispositions du décret expérimental n'ont pas été respectées. Nous avons fait des propositions mais face à l'absence de réponses, nous irons jusqu'au bout dans ces initiatives. Manifestement seul de rapport de force paye.

Enfin, concernant la filière animation dans la Fonction Publique Territoriale, les propositions du rapport, si elles étaient appliquées constitueraient une avancée formidable pour les animateurs des collectivités.

Il est à noter que dans la proposition 5, le SEP est plus réservé sur la question BAPAAT que nous considérons comme un diplôme d'insertion qui n'est qu'une étape préalable à l'obtention du BPJEPS.

Le rapport est visible sur le site du CSFPT :

<http://www.csfpt.org/rapports-publications/rapport-filiere-animation>

4 - Et si c'était à refaire...qu'aurait fait le SEP ?

Le fil de l'équilibriste entre négociation et rapport de force

La posture adoptée par les syndicats contestataires est la plus simple. Il suffit d'être constamment contre, de demander toujours plus et de ne rien proposer au final. Sauf que cela ne fait pas avancer les choses pour les salariés. La posture d'une organisation réformatrice avec un gouvernement dit de gauche est plus complexe. On se met autour de la table quand c'est possible pour tenter d'arracher des droits, des avancées. Mais si la situation le nécessite, on peut également entrer en rapport de force. C'est la marque du SEP : tenter de négocier mais savoir s'opposer. Cette mandature aura été complexe. D'un côté, les ministres en charge de Jeunesse et Sports n'avaient aucune vision politique concernant l'éducation populaire (à part peut-être Najat Vallaud Belkacem mais qui est restée trop peu de temps) et aucune volonté de construire avec les organisations syndicales. De l'autre côté, les employeurs de l'animation ont été contraints par une baisse continue des subventions de l'Etat et un Accord National Interprofessionnel qui a fait baisser les dotations de l'état aux collectivités. La marge de manœuvre sur les négociations de branche était donc étroite.

Attaque au Tribunal Administratif du ministère de l'Education nationale sur discrimination lié aux gènes

Entre 2012 et 2013, le SEP UNSA a participé au lobbying sur la loi de refondation de l'école de la République. Nous portions notamment des mandats sur la reconnaissance des différentes formes d'intelligence (kinesthésique, sociale, créative, etc.) à côté de l'intelligence logico rationnelle et vernale. Nos amendements n'ont pas été retenus. Nous avons alors imaginé attaquer le ministère de l'Education Nationale pour discrimination partant du postulat que comme ils ne s'adaptent pas aux différences formes d'intelligence, ils laissaient à penser à des enfants qu'ils étaient stupides (par la notation) et que cela était discriminatoire. Nos recherches nous ont amené à attaquer sur le critère de discrimination du gène. Cependant la communauté scientifique est à peu près d'accord que sur les formes d'intelligence, cela relève autant de l'inné que de l'acquis. Le juge nous aurait débouté. Nous n'avons donc pas entrepris la démarche. Avec le recul, nous aurions probablement dû le faire car si cela avait été relayé médiatiquement, cela aurait pu nous permettre de mener une campagne intéressante et surtout, le gouvernement nous aurait pris plus au sérieux car en capacité de nuire à ses intérêts.

Prendre conscience des temps long

Les combats syndicaux sont souvent menés sur des temps longs. Les plus anciens d'entre nous à Jeunesse et Sports considèrent que la moyenne à Jeunesse et Sports est de 10 ans. C'était le cas pour l'obtention du corps de CTPS par exemple. Pour revenir plus loin, il a fallu près de 40 ans pour obtenir les congés payés en 1936. Il faut donc accepter les temps longs. Les combats perdus sont ceux qui sont abandonnés.

Des combats menés, seront prochainement gagnés

Ainsi, plusieurs luttent en cours verront leur aboutissement à terme. C'est le cas pour le Pôle éducatif par exemple. Sur les deux dernières années, nous avons de nouveaux alliés : le CNOSF, le CNAJEP, la ministre de l'éducation, la commission culture et éducation à l'assemblée nationale. Le syndicat des inspecteurs qui a un moment changé son fusil d'épaule vient de reprendre un mandat allant dans ce sens. Bref les rapports de force ont changé et tout cela finira par payer. Si ce n'est pas sur cette mandature, ce sera sur la prochaine. Nous avons commencé à porter ce mandat en 2010. Cela fait déjà 6 ans.

Tous CTPS (Conseiller Technique et Pédagogique Supérieur)

Ce mandat a commencé par être porté par le SEP UNSA en 2009 auprès de Martin Hirsch, alors Haut-Commissaire à la Jeunesse. EPA FSU nous a ensuite rejoint dans l'année qui a suivi. En 2015, c'est le SNAPS UNSA Education qui en a fait son mandat. En 2016, le corps des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports (suite à notre appel du pied) qui commence à réfléchir. Côté politique, le Ministre Kanner dit l'avoir porté auprès de Bercy et de la Fonction Publique dès 2015. Il serait actuellement en arbitrage interministériel à Matignon. Ce mandat a été construit de manière évolutive et il finira par être mis en place, car il répond à une demande de l'administration de fusion des corps (Professeur de Sport, CEPJ, CTPS et peut être inspecteur JS), il coûtera moins cher et prendra moins de temps dans l'organisation du concours et enfin il coûtera moins cher à l'administration que de nous passer Attaché d'Administration d'Etat (mais nous permettra de garder des missions techniques et pédagogiques). Ce n'est donc qu'une question de temps.

5 - Qu'attendre de 2017 ?

La mandature de François Hollande sera avant tout celle de la déception. C'est pourtant assez paradoxal. En effet, souvenons-nous de l'annonce du second tour de l'élection présidentielle de 2012. Nous étions tous dans l'attente de savoir si Nicolas Sarkozy allait poursuivre sa casse sociale et sa politique qui s'est rapproché tout au long de sa mandature du discours du Front National.

Pour beaucoup, lorsque le visage de François Hollande est apparu, il s'agissait plus d'un soulagement que d'une joie de la victoire d'un camp.

Et celui qui annonçait le changement comme slogan de campagne, en est resté au slogan puisque sur de nombreux points, cela aura été la continuité.

Cette mandature aura ancré encore plus l'écart entre les Français et leurs élus nationaux. Au lieu du programme annoncé autour du discours du Bourget (« Mon ennemi est la finance »), nous avons pu constater la consolidation avec le Parti socialiste au pouvoir de l'oligarchie ploutocratique.

Qu'attendre de 2017 ? En faisant un peu de politique fiction, on peut avec optimisme (ou pessimisme selon le cas) imaginer quatre scénarii.

La première hypothèse est qu'à l'occasion des primaires et d'un retournement de la conjoncture, François Hollande poursuive sur son trône à l'Élysée. Un passage dans un trou de souris au premier tour et une injonction au vote utile au second tour n'est pas à exclure. Si c'est face au Front National, il sera argumenté par le front républicain et face à la droite, ce sera l'argument de la surenchère exprimée sur la baisse du service public et des fonctionnaires où encore sur un discours populiste d'une droite durcit par les événements tragiques de 2015 et 2016.

La deuxième hypothèse qui est statistiquement (au regard des sondages d'opinion) à ce jour la plus probable, est le retour de la droite au pouvoir. La primaire à droite permettra de déterminer si le candidat est plus ou moins néolibéral et plus ou moins républicain. Ce qui est sûr, c'est que le pacte de stabilité sera respecté scrupuleusement et qu'on nous expliquera qu'il faut encore plus se serrer la ceinture.

La troisième hypothèse qui n'est pas à exclure compte tenu d'un taux de participation qui risque de s'effondrer, est l'accès à la présidence de la République de Marine LE PEN. L'électorat de gauche (hors sociaux-libéraux) se reportera au premier tour sur le FN et sur le candidat d'une gauche dite plus radicale. Au second tour, le vote populaire aurait un choix entre Marine LE PEN et une candidature libérale (Hollande ou le candidat de droite). Un grand nombre d'électeurs passeront leur dimanche de printemps à la pêche ou au parc, mais pas dans les bureaux de vote. Si LE PEN est Présidente de la République, il est peu probable que le FN obtienne une majorité à l'assemblée nationale (compte tenu de son réseau qui n'a pas encore une implantation très forte et partout en France). Ainsi la droite devra probablement prendre le leadership par l'assemblée nationale d'un gouvernement d'union nationale face à l'extrême droite. Et cela contribuera encore plus fortement à brouiller le paysage politique entre la droite et la gauche de gouvernement. Les institutions de la Vème République seront alors encore plus affaiblies entre une Présidente qui imposera des référendum pour produire de la norme et du changement et un gouvernement qui proposera une

autre politique avec des lois d'initiatives parlementaires ou gouvernementales ou par ordonnances.

La quatrième hypothèse enfin est la plus optimiste. Elle consiste à espérer une alternative dès l'an prochain incarnée par un homme providentiel au-dessus des partis. Jean Luc MELENCHON essaye de capter l'espace politique à gauche dans cette posture. Il est peu probable que cela l'amène au bout de la course présidentielle. Une autre candidature était poussée par certains. C'est celle de Nicolas HULOT. Elle avait l'avantage de capter un électorat sensible à la question environnementale remise au goût du jour par la COP 21. Elle a également l'avantage de se construire hors des partis (même si EELV l'aurait capté naturellement). Nicolas HULOT incarnerait alors dans le concept de concurrence électorale de la monarchie républicaine française, l'homme providentiel, qui n'est pas mouillé, qui a toujours eu la même ligne de conduite, qui

est désintéressé. Il est propre (si on ne creuse pas trop vers ses projets fortement liés à des multinationales par le passé ; même si ces derniers sont totalement légaux), il a une image positive, il ringardise les autres. Mais Nicolas HULOT aurait refusé de se lancer. Il reste encore 8 mois pour voir émerger un profil. Concernant l'élection législative qui suivra, bien heureux est celui qui pourrait se projeter sur les jeux d'appareil qui en découleraient...

Au final, au le second tour de l'élection présidentiel de 2017, les électeurs de gauche déçus par François Hollande vont donc se

confronter dans trois cas de figure sur quatre à un vote par défaut. Beaucoup voteront blanc, ou ne se déplaceront pas.

La question qui se posera sera «devons-nous nous positionner sur du court ou du long terme ? ».

Faut-il voter pour le moins pire pendant 5 ans ?

Ou bien « tout cela de toute manière nous dépasse puisque qu'on ne peut pas croire aux programmes de campagne car les décisions se prennent ailleurs ».

Et à ce moment-là, on se projette -pour ceux qui ont encore un peu d'espoir de changement social- à long terme et on vote pour un projet alternatif au néolibéralisme au premier tour et on vote blanc au second tour.

Dans ce cas de figure, on n'attend rien de la mandature 2017-2022, on construit sur le terrain, par les idées, l'étape d'après comme l'a déjà démarré les mouvements en transition (Cita slow, les écovillages, les Oasis de Pierre Rabbi, alternatiba, Together, etc.).



Le manifeste « Eduquer au changement, changer l'éducation » du programme Pestalozzi du Conseil de l'Europe avance une formule du changement social :

« La formule de Gleicher nous aide à comprendre les variables à prendre en compte pour estimer le degré de disposition au changement...

$$C = (ABD) > X$$

... où C représente le changement,
A le degré d'insatisfaction face au statu quo,
B l'état souhaité,
D les mesures concrètes conduisant à l'état souhaité et, enfin, X est le coût du changement.

Le niveau d'insatisfaction face au statu quo est sans nul doute élevé (A) si nous écoutons ce que les parents, les apprenants, les employeurs et le grand public disent souvent à propos de l'éducation. Le manifeste propose une vue d'ensemble et une ligne argumentative structurées, essayant d'englober les préoccupations précises de tous les acteurs de la pratique éducative quotidienne dans une représentation générale qui fait sens (B) et qui indique les mesures concrètes conduisant à l'état souhaité (D). Pris ensemble, il est sûr que les facteurs A, B et D ont atteint un niveau qui dépasse sans problème X (le coût du changement, y compris la résistance au changement) ».

Si le degré d'insatisfaction est élevé, l'est-il suffisamment pour que les citoyens s'engagent, s'investissent et prennent des risques pour aller vers du changement social? L'avenir nous le dira.

Mais la difficulté aujourd'hui est que les partis politiques font partie du problème. Le changement social ne viendra pas d'eux. Il nous appartient de mettre en œuvre nos utopies à nos échelles. Comme dans les années 1970 finalement c'est le militantisme local qui créera probablement le changement global. Alors n'attendons pas que les autres changent pour nous, et mettons notre énergie à notre niveau, par nos petites actions qui les unes accolées aux autres deviendront majoritaires pour imposer un autre projet de société.

6 - Le SEP doit-il se positionner pour les présidentielles ? Pourquoi ? Comment ?

Le SEP a mené des campagnes lors des dernières élections présidentielles. Pour les trois dernières : en 2002, il a porté un projet de loi-cadre sur l'éducation populaire, en 2007 c'était 12 propositions pour une politique d'éducation populaire, en 2012 c'était 21 pistes pour la refondation démocratique et la transformation sociale.

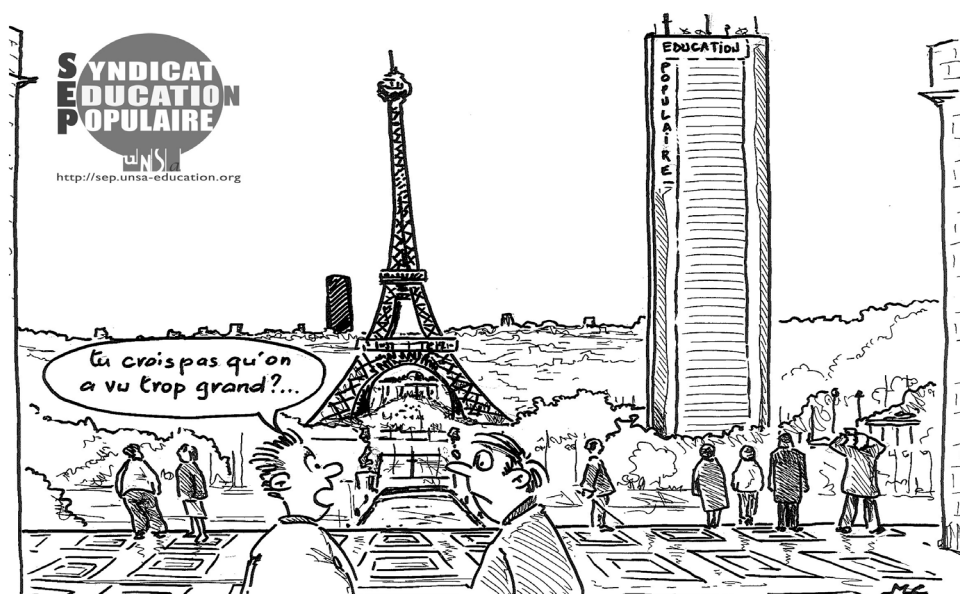
Fort du constat ci-dessus, le SEP doit-il continuer à se mobiliser dans la campagne présidentielle ? Et si c'est le cas, quelle énergie y mettre ?

Quelle méthode utiliser ?

Doit-on s'adresser à tous les candidats quelles que soit leur couleur politique ?

Le Conseil Syndical de fin mars 2017 interviendra un mois avant le premier tour. Nous pouvons envisager une motion de Conseil Syndical sur la question d'un appel au vote. Sur les positions à prendre et le lobbying à formuler. Le SEP a déjà tout écrit en 2007 et 2012. La formule minimaliste serait la synthèse de ces deux documents et des rendez-vous avec les candidats. Le secrétariat général a prévu un temps de travail à l'automne. Il soumettra à ses adhérents des hypothèses de travail.

En attendant, n'hésitez pas à en débattre en sections régionales et à réagir à cet article par des contributions sur le mail : sep.sg@unsa-education.org



Vie des régions

Point d'étape sur la régionalisation au SEP, prévue au 1er janvier 2017

Les collectivités avaient jusqu'à vendredi 1er juillet pour finaliser la procédure : les nouvelles grandes régions françaises ont toutes un nouveau nom, qui doit encore être validé par le Conseil des ministres puis, d'ici au 1er octobre, par un décret du Conseil d'Etat.

De son côté, doucement mais sûrement, le SEP-UNSA se met en marche vers un fonctionnement en grandes régions.

Pour mémoire, selon les statuts du SEP, « la section régionale constitue l'une des structures de base de l'exercice de la responsabilité syndicale [...] » (Art. 3.1.2). Les anciennes régions n'existant plus au 1er janvier 2016, il faut donc que le SEP se mette au diapason des nouvelles régions. Ce processus est mené par les Secrétaires Régionaux (SR) des nouvelles régions respectivement fusionnées, éventuellement épaulé.e.s par les Secrétaires Régionaux adjoint.e.s ou départementaux. Toutefois, il a été décidé au Secrétariat Général de janvier dernier de laisser un an, soit jusqu'au premier janvier 2017, aux régions pour trouver un mode de fonctionnement compatible avec les nouvelles grandes régions : le nouveau mode de fonctionnement doit s'adapter aux contextes locaux et créer de nouvelles habitudes régionales.

Ce temps de réflexion et d'adaptation, qui a commencé dès l'AG en vue de préparer le Conseil Syndical d'Amiens (du 7 au 9 mars dernier), doit amener la section régionale à se doter à l'automne d'un.e nouveau SR grande région et épaulé.e par une équipe (SR adjoint.e, SD, correspondant.e de site, etc.) (Art. 3.1.5 et les deux suivants). **La liste définitive des sections régionales du SEP sera « établie » (Art. 3.1.1) au prochain Congrès.**

Ce qui a déjà été fait et ce qui est prévu à partir de l'automne, région par région

les Hauts de France regroupant le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie : il y a déjà eu une AG qui a acté cette fusion avec deux co-SR et un troisième dédié aux collectivités. En revanche, le fonctionnement en grande région n'est pas encore installé.

le Grand-Est regroupant l'Alsace, la Champagne-Ardenne, et la Lorraine, quand à lui, joue la carte de la convivialité et organise un week-end convivial courant octobre avec les syndiqués volontaires pour mettre sur la table cette nouvelle modalité "grand est".

Parallèlement un questionnaire a été envoyé à tous les adhérents de la Champagne à l'Alsace, pour avoir un baromètre des attentes, mais les résultats ne sont pas encore connus. Cela sera certainement un point dans l'ordre du jour de cette réunion automnale.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'assemblée régionale s'est réunie le 5 juillet dernier à Lyon, en présence d'une collègue de l'Auvergne (Allier) : la fusion de l'Auvergne et de Rhône-Alpes a été officiellement adoptée. Cette AG a également permis d'acter deux grands chantiers : l'un autour du renforcement du secteur de la FPT et l'autre sur l'empowerment lié à la réforme des rythmes.

Abdelbaki Bassou secrétaire régional issu du secteur privé a été reconduit dans ses fonctions. Sur le temps du déjeuner, les participants ont pu rencontrer les membres du Secrétariat national, réunis en SG d'été pour la journée à Lyon.

La Normandie (Haute et Basse Normandie) surfe encore un peu sur la dynamique de 2015 qui avait vu la réunion sur un temps de formation/échange de la quasi-totalité des CEPJ des deux anciennes régions, avec Patrice Weisheimer, secrétaire général. Le secteur privé et la FPT n'avaient pas pu participer, mais seront invités dès l'automne par David Durand, secrétaire régional, devenu également secrétaire national.

La Nouvelle Aquitaine, qui inclut maintenant l'ancienne Poitou-Charente et le Limousin, a prévu une réunion courant septembre pour s'organiser en nouvelle grande région, en tenant compte du fait que l'ancienne Aquitaine, pour le SEP, était beaucoup plus structurée que l'ancienne Poitou-Charente et le Limousin: deux SR, se répartissant l'une, la Fonction Publique Etat et l'autre, le secteur de la vie associative. Une autre spécificité locale tient également au fort taux de syndicalisation des animateurs du privé, et pour lesquels l'enjeu sera de trouver des modalités de fonctionnement faisant la synthèse entre des enjeux très locaux et ceux de la grande région.

En Occitanie, les deux SR des anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon se sont mises d'accord : Yannick Allenou reprend la mission pour la grande Région. Brigitte Harpages sera SR adjointe. Une réunion est prévue courant octobre ou novembre.

Enfin, **en Bourgogne-Franche-Comté**, le Sep est peu représenté et la dynamique est pour l'instant très faible.

Rien ne change pour la Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'azur et Pays-de-la-Loire, qui conservent leur périmètre, leur nom (hormis la région Centre) et leur préfecture. De même pour les territoires ultra-marins.

A noter que parallèlement, l'Unsa-éducation en région s'adapte également : les adresses de messagerie Unsa-éducation dans les nouvelles régions ont évolué vers de nouvelles adresses pour les 7 nouvelles sections régionales (se rapprocher de votre SR pour les nouvelles adresses).

Si nécessaire, l'équipe nationale peut encore, d'ici la fin de l'année, se déplacer dans certaines régions pour épauler les SR dans ce processus ou faire office de SR dans certaines régions carencées.

Th Minh Thu TRAN

Témoignage

Interview du coordinateur de campagne

« Non au Discours de Haine », Monsieur Menno ETTEMA

Bonjour, pouvez-vous vous présenter ainsi que la structure et le service pour le quel vous travaillez ?

Le Conseil de l'Europe est une organisation internationale fondée en 1949 pour défendre et promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Le Conseil est plus connu pour la Convention européenne des droits de l'homme et la Cour européenne qui veille à son application. Mais le Conseil est actif aussi dans plusieurs autres domaines, y compris la jeunesse avec deux centres européens de la jeunesse (à Strasbourg et à Budapest) et le Fonds européen de la jeunesse. J'anime la campagne contre le discours de haine depuis 2013 mais je suis surtout en charge du programme d'Education et formation du Service de la jeunesse.

Depuis plusieurs années maintenant, vous avez lancé la campagne «Non au discours de haine». Quel est son objectif ?

La campagne contre le discours de haine a été lancée à l'initiative des représentants de la jeunesse au Conseil de l'Europe qui voulaient attirer l'attention sur les menaces à une culture des droits de l'homme sur Internet en affirmant cet espace à la fois virtuel et réel comme un espace public qui doit être régi par les mêmes valeurs que tout autre espace public d'interaction sociale. Les premiers buts de la campagne demeurent donc la promotion des droits de l'homme en ligne et la prise de conscience que le discours de haine n'est pas une fatalité, n'est ni normal ni acceptable, parce que c'est une menace à une culture des droits de l'homme et de la dignité.

Vous avez choisi de poursuivre la campagne qui devait initialement s'arrêter. Pourquoi ?

La raison est objective : le Comité des Ministres, représentant les membres du Conseil de l'Europe, en a décidé ainsi parce qu'il a été convaincu que la campagne a un rôle à jouer dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent menant au terrorisme. Ceci est vrai, même si ce n'était pas notre objectif principal au départ. Cette décision a fondamentalement été motivée, par la prise de conscience que les acquis des trois premières années de campagne – sensibilisation aux problèmes de discours de haine - doivent être approfondis et que nous avons le devoir d'atteindre un public plus vaste pour que les résultats soient consolidés.

Tous les pays membres du COE y participent-ils ? Sous quelle forme ?

A ce jour presque tous les états membres se sont engagés sur la campagne. Il y a vraiment très peu d'états membres qui ont décliné l'invitation à mettre en place une campagne nationale ; ceci parce que c'est une campagne nécessaire. Évidemment, chaque état est libre de mener une campagne plus ou moins profonde et d'y dédier plus ou moins de ressources. Malheureusement, la plupart des états optent pour le plus d'impact avec un minimum d'investissement, ce qui ne réussit pas tout le temps. Nous avons donc d'excellents exemples de réussite et d'impact mais aussi des contributions plus symboliques où l'on a l'impression que c'est une campagne «secrète». Cela dit, tous les partenaires et collègues dans les campagnes nationales font tous preuve d'un engagement exceptionnel. Ce qui est essentiel pour rassembler des jeunes et surtout des jeunes activistes pour les droits de l'homme.

Comment les animateurs en France peuvent-ils participer à cette campagne ?



Nous espérons que la campagne en France sera bientôt lancée officiellement également. Les informations que nous possédons sont positives, mais la confirmation officielle n'a pas encore été annoncée. Cependant, la campagne est ouverte à tous. Il n'y a donc aucune raison pour un animateur, jeune activiste ou militant de ne pas s'engager (avec ou sans) coordination nationale en France.

Voici quelques exemples d'engagement et de soutien :

- Poster un message photo sur la plateforme de la campagne www.mouvementnonalahaine.org
- Signaler tout discours de haine présent en ligne dans l'Observatoire contre le discours de haine : <http://www.mouvementnonalahaine.org/hate-speech-watch>
- Créer un groupe de soutien de la campagne en utilisant les logos et slogans de la campagne
- Mettre en place des activités de sensibilisation et d'éducation, telles que celles proposées dans le manuel «Connexions».

Quel est le support pédagogique qui est le plus apprécié par les animateurs et pourquoi ?

«Connexions» est le meilleur outil pédagogique pour combattre le discours de haine. Tout d'abord parce que c'est (pratiquement) le seul outil qui a été conçu en vue de la campagne et qu'il traite du discours de haine dans toute sa spécificité et sa complexité.

De plus, c'est un manuel basé sur l'éducation aux droits de l'homme, ce qui veut dire qu'il permet de traiter des questions

de discours de haine dans le contexte plus vaste de la dignité humaine et des droits universels, inhérents à chaque personne. Nous n'avons pas forcément besoin d'une nouvelle approche pour faire face au discours de haine : mises à part les questions techniques liées au droit à la liberté d'expression (rappelons-nous qu'il n'y a jamais de liberté d'expression sans limites !) l'essentiel des compétences, des valeurs et des attitudes repose sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Toute personne a droit à la dignité et on ne peut pas prévaloir de ses propres droits humains pour violer les droits des autres. Les enfants et les jeunes comprennent cela assez facilement, il faut seulement contextualiser l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme et engager les jeunes dans les réponses à donner. Ils savent les trouver et aussi les appliquer ! Encore une fois, c'est une question de compétences et de confiance.

Comment des enseignants en France peuvent-ils participer à cette campagne ?

Ce n'est pas difficile ! Tout simplement en passant une vidéo de la campagne et en invitant des classes à la commenter (10 minutes suffisent). Après quoi, on peut engager un débat avec les élèves sur ce qu'ils estiment important, et débattre sur ce que devrait être le mouvement contre le discours de haine, ce que l'on devrait et on ne devrait pas faire dans cette campagne. Le plus important c'est d'engager les élèves dans la réflexion sur la campagne. En partant de là, tout est potentiellement positif et source d'apprentissage.

Quel est le support pédagogique qui est le plus apprécié par les enseignants et pourquoi ?

Sur le site internet : www.mouvementnonalahaine.org il est possible de consulter et de télécharger le manuel « Connexions ». Il est aussi possible de visionner des vidéos telles que la vidéo officielle de la campagne ou l'excellente animation sur le discours de haine créée par les « No Hate Ninjas ». Enfin, la plateforme internet regorge d'exemples d'action, même si beaucoup sont en anglais.

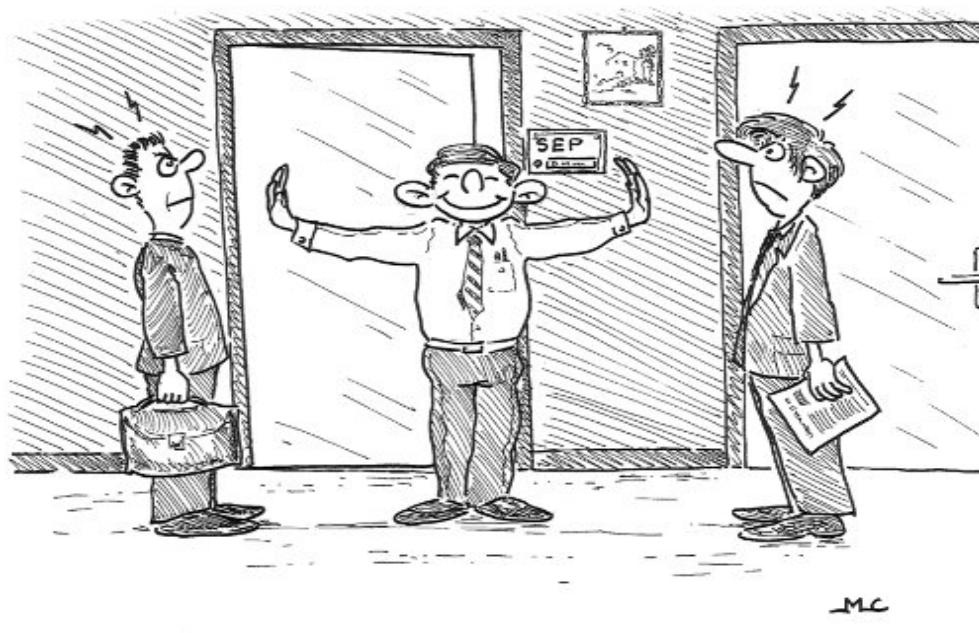
Y a-t-il un contact, des ressources auxquels les éducateurs au sens large peuvent accéder ?

Encore plus simple : rejoindre le mouvement avec une photo-message :

<http://www.mouvementnonalahaine.org/join-the-movement>

Un dernier message que vous souhaitez transmettre à nos lecteurs ?

La campagne est aussi un excellent outil d'engagement citoyen pour relier les jeunes à travers l'Europe et le monde. Elle concerne des problématiques que les jeunes comprennent, hélas, trop bien. Il faut leur donner de la place et les inviter à créer leur propre campagne. Tout le monde est le bienvenu !



UTOPIE

Le tirage au sort est-il démocratique ?

Au SEP, nous sommes engagés depuis le dernier Congrès de Digne dans une réflexion et des expérimentations visant à renouveler nos fonctionnements démocratiques. Au dernier Conseil Syndical d'Amiens, nous nous sommes posé la question du tirage au sort. L'idée revient à la mode, mais est-elle réellement un moyen de vivifier la vie démocratique ?

Le tirage au sort était la règle sous la démocratie athénienne et les grands penseurs de la démocratie (Aristote, Montesquieu, Rousseau, Harrington, Tocqueville...) s'accordent à reconnaître que le tirage au sort est démocratique tandis que l'élection est aristocratique, puisqu'elle délègue le pouvoir de faire les lois à une minorité que l'on juge plus apte, plus experte et qui se spécialise dans cette fonction, tendant ainsi à l'oligarchie. Pourtant, l'usage du hasard en politique est tombé en désuétude dans les démocraties modernes depuis le XVIIIème siècle au profit de l'élection considérée depuis comme la procédure démocratique par excellence, même si historiquement, l'élection a surtout permis de remplacer une aristocratie héréditaire par une aristocratie élective.

Aujourd'hui, à la faveur de la crise du système représentatif que nous connaissons, le tirage au sort sort des limbes et est expérimenté par les collectivités locales pour décider de la composition des conseils de quartier, dans certains partis pour désigner des candidats, pour tirer partie de l'intelligence collective en organisant des conférences de consensus ou des jurys citoyens et aussi à l'échelle nationale par des expériences souvent remarquées : tirage au sort de 1000 personnes composées en assemblée constituante en Islande le temps d'une journée, succession de débats citoyens des G1000 en Belgique pour « ré-enchanter la démocratie » et faire des propositions aux élus en pleine crise institutionnelle, révision de la constitution par 66 citoyens tirés au sort en Irlande, débat sur l'éolien au détriment du pétrole au Texas.

Quelle légitimité du tirage au sort par rapport à l'élection ?

Le tirage au sort, par rapport au système électif et partisan, permet que chaque citoyen ait sa chance de participer. Il devient ainsi tour à tour gouverneur et gouverné – à condition que les mandats soient courts. En tant que non spécialiste de la politique, on suppose qu'il ne se laissera pas influencer ni corrompre par des considérations de carrière ou de parti et défendra davantage le bien commun, ce qui est particulièrement utile concernant les enjeux de long terme, comme la préservation des équilibres écologiques et des conditions de vie des générations futures.

Les tirés au sort sont censés être à l'image de la population, représenter les «gens normaux» et donc être davantage à même de défendre les intérêts de l'ensemble de la population, contrairement à une élite vivant dans un

monde à part où l'on ne connaît pas le prix du ticket de métro et défendant les intérêts d'une seule classe sociale. Dans un monde toujours plus complexe, il est précieux de pouvoir faire appel à l'intelligence collective d'un groupe varié.

Le tirage au sort permettrait également d'élargir le cercle des «toujours les mêmes» qui s'intéressent spontanément à la chose publique et de donner envie de s'engager à des gens qui n'y penseraient pas spontanément.

C'est là que le bât blesse : est-ce parce qu'on est tiré au sort qu'on va accepter de se coltiner els réunions mensuelles du comité de son quartier, de potasser lors du débat citoyen sur l'avenir de la gestion de l'eau de son bassin de vie, ou encore de bucher à l'assemblée constituante de son pays ?

A Grenoble où l'équipe verte souhaitait mettre en place 7 conseils citoyens composés de 20 volontaires et 20 tirés au sort, on peine à mobiliser les 140 élus du hasard, qui ne viennent pas aux réunions.

Faut-il rêver d'un monde où l'engagement citoyen serait obligatoire (et pris sur le temps de travail, voire défrayé ou rémunéré ?), à l'image des jurys d'Assises où nombre des tirés au sort essaient en vain de produire un certificat médical pour se soustraire à ce temps pourtant pris sur le temps de travail.

Autre grosse critique faite au tirage au sort : celui de la compétence. Face à des enjeux complexes, n'est-il pas suicidaire de confier l'avenir du pays à Monsieur Toulemonde ? Non vous répondrai-je si on ne se contente pas de tirer au sort mais qu'on accompagne ce principe de base par une démarche d'éducation populaire (tiens, ça devrait nous convenir, au SEP !) et qu'on outille les gens tirés au sort pour qu'ils s'approprient les enjeux et parviennent à émettre des avis crédibles.

Vers une démocratie délibérative

Vous avez fait le tour de la démocratie élective, mais vous ne voyez pas comment mettre en place la démocratie directe au-delà de petites échelles, comme au sein d'un habitat participatif ou du CA d'une association ? Alors pourquoi pas tenter la démocratie délibérative ?

Il s'agit de constituer des mini-publics grâce au tirage au sort, puis de leur apporter des informations et formations contradictoires et de leur offrir la possibilité d'auditionner

des experts et des responsables politiques ayant des opinions opposées pour qu'ils se fassent assez rapidement une opinion sur le sujet de société complexe sur lequel il convient de prendre une décision. Laissez-les débattre intensivement et vous serez étonnés de la qualité des avis et des prises de position qui sortiront de ces échanges, loin des sondages d'opinion où Monsieur Toulemonde est sommé d'émettre un avis sur un sujet qu'il ne connaît pas, « avis » qui sera cependant pris très au sérieux par les décideurs. Cette démocratie délibérative va beaucoup plus loin que les élections, les sondages ou les référendums. On constitue là une sorte de microcosme de la cité, un mini-public qui peut opiner, évaluer, juger et éventuellement décider au nom de la collectivité, là où tous ne peuvent prendre part à la délibération.

Le tirage au sort n'est pas la panacée, il se heurte on l'a vu à plusieurs défis : motivation, temps et argent à consacrer pour former les citoyens, inégalités de capital culturel qui peut rendre les débats inégalitaires entre ceux qui ont l'habitude de formuler une opinion et les autres, responsabilité des citoyens face aux choix qu'ils préconisent : il est plus facile de conseiller un choix audacieux quand on n'est pas aux manettes.

En termes de transformation sociale, là aussi on peut voir des limites : l'avis de citoyens éclairés grâce à un processus d'éducation populaire peut être rejeté par la population s'il est contre-intuitif. Souvent réunis, animés et formés par une instance de pouvoir (une collectivité ou un gouvernement) les tirés au sort pourront-ils subvertir ce pouvoir ?

Au fond, une bonne manifestation n'est-elle pas plus à même de faire bouger les lignes qu'une délibération en chambre, le plus souvent à huis-clos ?

Certains exemples récents semblent pourtant peser en faveur du tirage au sort et de la délibération en terme de transformation sociale. Le Texas a ainsi montré que, dans une démocratie délibérative, la population est capable de proposer des lois ou des mesures extrêmement nuancées, sophistiquées. Cet Etat, pétrolier par excellence, détient aujourd'hui le record des éoliennes. L'évolution s'est faite dans un processus délibératif, en dépit des intérêts locaux favorables au système pétrolier. En Irlande, sur la question encore plus sensible qu'en France du mariage homosexuel, l'assemblée constituante tirée au sort a évité la foire d'empoigne vécue en France pendant un an, en invitant les citoyens à soumettre à la convention des réflexions, des dossiers, des arguments. Ceux-ci ont lu, entendu, consulté des experts, des lobbys, des prêtres catholiques, des organisations homosexuelles et pour finir, cette assemblée constituante a voté à 79% en faveur du mariage homosexuel.

Aussi on pourrait expérimenter à différents niveaux de la

société un système démocratique hybride mélangeant démocratie directe, démocratie représentative et démocratie délibérative.

Et concrètement, on fait comment ?

On sait maintenant, à la faveur de l'utilisation intensive des sondages, que le simple tirage au sort, s'il est pratiqué sur des grands nombres, permet de constituer de petits

échantillons naturellement représentatifs de la population entière, contrairement à l'intuition qu'on en a et qui voudrait que l'on pondère le tirage au sort en fonction de l'âge, du sexe, de la catégorie socio-professionnelle.

L'obstacle principal est probablement celui de la motivation des tirés au sort, on l'a vu. Certaines collectivités locales contournent le problème en tirant au sort des citoyens parmi une liste de volontaires ... Mais il y a une grande chance qu'on

retombe alors dans l'écueil de l'uniformité des profils et des âges.

Au SEP, on va expérimenter

Fidèle à nos engagements de Digne sur la démocratie, on va continuer d'expérimenter au SEP en tirant au sort 1/3 à 1/4 des participants du prochain Conseil Syndical de Mars 2017. En espérant que les camarades ainsi appelés à venir feront le déplacement ! Si l'expérience est concluante, nous élargirons cette idée à d'autres instances. Mais une réticence s'est fait déjà sentir cette année quand on a imaginé renouveler en partie le secrétariat général par le tirage au sort. La confiance, la fluidité, l'efficacité et le plaisir au travail sont plus faciles à obtenir quand on se coopte. Certes la cooptation n'est pas très démocratique mais immédiatement efficace dans une équipe de travail. Se laisser surprendre, augmenter notre intelligence collective en tirant au sort ceux qui partageront notre équipe, pourquoi pas, mais pourra-t-on refuser des camarades avec qui on n'a aucune affinité ?

Rendez-vous dans quelques mois pour tirer quelques enseignements de cette nouvelle expérimentation démocratique.

Pour aller plus loin :

<http://www.laviedesidees.fr/Tirage-au-sort-et-democratie-deliberative.html>

<https://fr-fr.facebook.com/pages/Pour-une-democratie-reelle...>

Laurence DRUON, secrétaire nationale chargée du renouveau démocratique



La politique familiale vue par Juppé : une recette éculée

Tout affairés à la préparation des primaires chez Les Républicains, les candidats y vont chacun de leur couplet pour être le plus bankable possible auprès des militants. Du coup, il faut taper juste. On le sait, les thèmes sociétaux sont des sources d'inspiration inépuisables dans ces cas-là.

Dans le rayon « famille » du triptyque « travail – famille – patrie », Alain Juppé vient d'annoncer son programme à travers un entretien accordé au journal La Croix. Au menu, notamment, au-delà des cadeaux sociaux et fiscaux dont on ne sait comment il va les financer (prime naissance, relèvement du plafond pour le quotient familial), il entend alléger les cotisations sociales des particuliers employeurs afin de favoriser la garde d'enfant à domicile, augmenter le plafond des donations des grands-parents pour leurs petits-enfants...

Si, comme il le prétend lui-même, il veut « redonner toute sa place à la politique familiale » dans un souci de meilleure « cohésion sociale », il faut éviter deux écueils, M. Juppé :

Le premier, c'est d'ignorer ou de feindre d'ignorer les problématiques concrètes qui se posent au quotidien : possibilité de modes de garde et accès réel à des structures diversifiées, articulation vie personnelle/vie professionnelle, ne pas être obligé de choisir entre travailler et élever son enfant...

Le deuxième, c'est sortir de l'entre-soi des gens qui ont les moyens. En effet, combien de grands-parents peuvent faire des donations à leurs petits-enfants ? Qui peut payer une nounou à domicile ?

Le dernier, et non le moindre, c'est de considérer la famille type image d'Épinal, comme un modèle unique, transposable, du papa, de la maman et des deux enfants. Le candidat Juppé a-t-il la moindre idée du caractère protéiforme des familles actuelles ? En quoi ces mesures annoncent-elles un début de prise en compte de cette réalité ?

C'est ce qu'on appelle un programme hors-sol, pour le moins !

25 ans à peine, 25 ans déjà

L'internet a ... 25 ans.

Les vieux comme moi, se souviendront de son arrivée d'abord chez les rares spécialistes avant de s'imposer pour monsieur et madame tout-le-monde.

Il y a 25 ans –et ce depuis les années 1980- chaque fin août, à l'invitation de la ligue de l'enseignement, nous découvrons à l'université d'été de la communication à Hourtin les nouveautés de ce que serait la révolution numérique alors que dans bien des écoles les TO 7 et MO5 du plan « informatique pour tous » étaient restés dans les cartons, faute de formation des enseignants, faute de conviction des politiques, faute de vision d'avenir.

Il y a 25 ans –et jusque dans les années 2000- pratiquement 9 millions de foyers français (soit 25 millions de personnes sur 55 millions d'habitants) étaient connectés au Minitel, et pas uniquement pour l'annuaire téléphonique...

Il y a 25 ans se développe en France le premier téléphone portable destiné à un public en « mobilité urbaine », il concerne 0,6% des abonnements téléphoniques.

Puis vint l'Internet, ...enfin son usage public (car le système fonctionnait déjà pour les domaines de la recherche ou à des fins militaires).

Il fut immédiatement adopté par certains. Porté aux nues par quelques-uns. Vilipendé par d'autres. La plupart l'ont découvert en fait avec curiosité.

Dans un reportage télévisuel sur les débuts d'internet, datant de 1995, ressorti par l'Institut français de l'audiovisuel (l'INA) à l'occasion de cet anniversaire, on peut entendre le reporter de France 3 s'extasier : « On trouve tout, absolument tout ». « On se perd assez vite dedans, confirme un jeune homme interrogé devant un PC. Au départ on veut chercher quelque chose et puis au final on tombe sur d'autres choses intéressantes. C'est pas qu'on se perd mais on ne sait plus où donner de la tête. » « C'est vraiment bien », conclut-il.

Je me souviens que cette même année, dans la direction départementale « jeunesse et sports » où j'étais en poste, nous avons cherché à convaincre notre directeur de l'intérêt d'installer

une connexion. Il était revenu un matin avec cette réponse : « j'ai repensé à votre demande pour Internet, on peut faire mettre des étagères dans votre bureau. » Comme pour le reste des nouveautés informatiques, il l'avait conçu en terme de machines à ranger, à stocker, à installer... Absolument pas en terme de connexion à un réseau. Encore moins comme une nouvelle manière de communiquer, de réfléchir, d'agir.

Que de chemin parcouru en 25 ans.

Les plus jeunes n'imaginent même pas un monde sans Internet -ou vaguement comme l'on peut se représenter la préhistoire ou le moyen-âge.

Au-delà, le phénomène du web touche l'ensemble de la population : plus de 40% de la population mondiale utilise internet, 78% de la population dans les pays développés (chiffres de 2014 en évolution exponentielle permanente).

La question n'est plus de l'utiliser ou non, mais de savoir quels usages ont en fait.

L'Internaute n'est-il qu'un consommateur enfermé dans un univers limité et défini de manière algorithmique ? A-t-il la possibilité de s'ouvrir à un monde plus large, à des pensées diversifiées, aux autres ? Peut-il

protéger sa vie privée ? Sait-il faire usage de libre arbitre et d'esprit critique ? Peut-il agir en citoyen ?

Les réponses à ces questions dépendent de choix et nécessitent de développer des compétences techniques et « opérationnelles » mais qui s'articulent « à deux valeurs fondamentales, la critique et la création » comme le précise Christian Gautellier dans l'avant-propos du n°563 de juillet 2016 de la revue des Ceméa « Vers l'Éducation nouvelle ».

Ces compétences s'acquiert et s'enrichissent dans une pratique accompagnée. Utiliser l'Internet dans les démarches pédagogiques sert à la fois à apprendre à trouver des ressources et à apprendre à coopérer, partager, interagir. C'est donc à la fois apprendre avec Internet et apprendre Internet.

Une double démarche d'autant plus indispensable dans un univers numérique en constante évolution et dont personne ne pourrait dire ce qu'il sera quand les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain, ...dans 25 ans.



Colloque UNSA sur le numérique au CESE le 3 mai 2016

L'UNSA a organisé un colloque au CESE ayant pour thème, le numérique peut-il se passer du dialogue social.

Ce colloque organisé en partenariat avec le cabinet d'expert Orseu et le collectif UNSAvocats a abordé avec des experts, des entreprises et des militants la question du caractère disruptif de l'économie du numérique, les questions de conditions et de santé travail, de contrat de travail, de nouvelles formes de travail de l'impact sur la protection sociale et l'impact du numérique sur notre modèle syndical.

A cette occasion un guide sur le numérique a été créé, retrouvez le document sur

<http://www.unsa.org/?Colloque-UNSA-sur-le-numerique-au.html>



Installation du Haut Conseil du Travail Social, jeudi 4 juillet 2016

Succédant au Conseil supérieur du travail social, ce Haut Conseil présidé par Brigitte Bourguignon, députée du Pas-de-Calais, a vu ses missions élargies en particulier en matière de travail social et de développement social.

Il pourra élaborer des éléments de doctrine en matière d'éthique et de déontologie du travail social ainsi que diffuser des bonnes pratiques professionnelles. Il élaborera également des recommandations et des avis concernant les évolutions à apporter aux pratiques professionnelles.

Ce Haut Conseil est composé de cinq collèges dont le collège des professionnels du travail social dans lequel Christine Coq-Moutawakkil, chargée de mission, siègera pour l'UNSA.

Projet de loi Égalité citoyenneté : une ambition louable mais une mise en œuvre qui laisse perplexe



L'émancipation des jeunes, la citoyenneté, la mixité sociale, l'égalité des chances dans l'habitat, et l'égalité réelle sont les piliers du projet de loi relatif à l'égalité et à la citoyenneté adopté en première lecture le 6 juillet par l'Assemblée nationale.

L'UNSA se félicite de mesures qui vont dans le bon sens en matière de reconnaissance de l'engagement citoyen, telles que le développement de la réserve civique, la création d'un congé de formation de cadres d'animateurs pour la jeunesse, des responsables associatifs bénévoles, des titulaires de mandats mutualistes et des membres des conseils citoyens. Elle prendra toute sa place dans les négociations permettant d'aboutir à une convention ou un accord d'entreprise ou de branche concernant le maintien de la rémunération du salarié pendant la durée de son congé. Elle souhaite que les partenaires sociaux soient associés à l'élaboration de la charte de la réserve civique.

L'UNSA sera très vigilante pour «qu' aucun agrément de service civique ne soit délivré pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, pour occuper un emploi saisonnier ou pour remplacer un salarié ou un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail ». L'UNSA approuve également les mesures étendant aux étrangers séjournant en France depuis un an la possibilité d'effectuer un service civique. Par ailleurs, l'UNSA s'interroge sur l'expérimentation relative à un service civique universel, à sa mise en place, à son organisation dans la vie d'un jeune de 18 ans, et notamment sur son financement.

En ce qui concerne la lutte contre le racisme et les discriminations, l'UNSA se félicite que soient généralisées les circonstances aggravantes de racisme et d'homophobie à l'ensemble des crimes et des délits, tout comme le fait que la pénalisation des délits de négationnisme soit étendue à tous les crimes de génocide, de crime contre l'humanité et de réduction en esclavage.

Au total, si l'UNSA trouve positive l'ambition portée par ce projet de loi, elle constate que son périmètre d'action est tellement vaste qu'il est difficile de s'y retrouver, entre des mesures indispensables et d'autres plus accessoires. L'UNSA continuera à œuvrer pour que les partenaires sociaux soient impliqués dans le processus d'approfondissement de ce texte. Elle reste interrogative quant aux moyens nécessaires pour la mise en œuvre de celui-ci.

Agenda 2016

Septembre

- 5 : Executif UNSA Education
 - 14-15 : Conseil National UNSA Education
 - 16 : Secrétariat Général (SG) à Lyon
 - 21-22 : Conseil National UNSA
 - 29 : Commission Mixte Paritaire de la CCN Animation
- Octobre :
- 6 : Instance de dialogue informel (remplaçant le CTM Jeunesse et Sports)
 - 20 : CHSCTM Jeunesse et Sports

Octobre

6 : Comité Technique Ministériel (CTM) Jeunesse et Sports avec comme points à l'ordre du jour

- Approbation des PV du précédent CTM et de la séance du 11/07/2016
- Approbation du règlement intérieur (DRH) (pour avis)
- Projet de modification du décret 2002-53 du 10 janvier 2002 portant statut particulier du corps de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (DRH) (pour avis)
- Projet de décret portant statut d'emploi de chef de mission de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (DRH) (pour avis)
- Projet fixant l'échelonnement indiciaire applicable à l'emploi de chef de mission de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (DRH) (pour avis)
- Projet de décret (en CE) modifiant le code du sports (DTN adjoint) (DS) (pour avis)
- Projets de textes relatifs à la création d'un statut d'emploi de directeur technique national (décrets statutaire et indiciaire) (DRH) (pour avis)
- Projet de décret fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation dans les établissements de formation relevant du ministère des sports en application de la loi du statut du sportif n°2015-1541 du 27/11/2015 (DS-A2) (pour avis)
- Point sur l'avancement de la réforme territoriale (aspects organisationnels, missions, et RH) (SG) (pour information) (à confirmer)
- Mise en œuvre du plan d'accompagnement RH dans les DRDJSCS (DRH-DPMR) (pour information)
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 avril 2012 portant création d'un service à compétence nationale au sein de la direction des sports dénommé « centre de gestion opérationnelle des cadres techniques sportifs » (DS) (pour avis)
- Projet d'arrêté télétravail (DRH/SD3) (pour avis)
- Projet d'arrêté relatif à l'organisation du temps de travail dans les DRDJSCS (DRH/SD3) (pour avis)
- Temps de travail en établissement (DRH/DS) (pour information) (à confirmer)
- Transfert des agents des SIC des DDCS vers les DR-D-JSCS (DINSIC-M. Mazouth/DSI-M. Rouquié/DRH/SD1G) (pour avis)
- Bilan des recrutements des apprentis en 2015 (pour information) et plan de recrutement 2016 (DRH) (pour avis)
- Projet de loi de finances 2017 (DFAS/DS/DJEPVA) (pour information) (à confirmer)
- Les NBI en centrale (DRH) (pour information) (à confirmer)
- Les NBI services déconcentrés et établissements (DRH) (pour information) (à confirmer)
- Bilan des effectifs (DRH/SD1G)
- Mise en œuvre du Service Civique dans les Services territoriaux (SGMAS) (pour information)

- 18-19 : SG décentralisé à Honfleur (Normandie)
- 20 : CHSCTM Jeunesse et Sports

Novembre

- 08 : CTM Jeunesse et Sports avec à l'OJ Rapport annuel de la diversité de l'année 2015 (DRH) (pour information)
- 09 : Groupe de travail sur la classification de la grille indiciaire dans la convention collective de l'animation
- 15 : SG à Paris
- 23-24 : Bureau National UNSA

décembre

Du 28 novembre au 16 décembre : Elections dans les TPE (Très petites associations et entreprises).

- 02 : Commission Mixte Paritaire de la convention collective de l'animation
- 07 : CTM Jeunesse et Sports avec à l'OJ
 - Plan de formation 2017 (DRH) (pour avis)
 - Bilan social 2015 (DRH) (pour information)
 - Moyens matériels informatiques et temps syndical dans les établissements (pour information)
 - La synthèse des bilans sociaux 2015 des établissements (DS) (pour information)
 - Point de fin d'année sur l'avancement de la réforme territoriale et le plan d'accompagnement RH dans les DR(D)JSCS (SGMAS, DRH) (pour information)
- 22 : résultat des élections TPE



bulletin d'adhésion 2016

Je souhaite être informé(e) et recevoir SEP Info et Mag Anim, avoir des temps de réflexions sur nos métiers, avoir accès aux formations syndicales et à la plate-forme A.M.I.S, être soutenu(e) en tant que salarié(e)...

Grille des cotisations

Adhésion annuelle valable du 1er janvier au 31 décembre 2016

La cotisation syndicale versée ouvre droit à une déduction fiscale de 66 % de son montant (sauf déclaration aux frais réels) ou à un remboursement d'un crédit d'impôts pour les personnes non imposables.

JUSTICE, PROGRESSIVITE, SOLIDARITE

Les cotisations au SEP sont fonction du revenu net mensuel

Moins de 800 € :	36€ (soit 12 € après déduction)	Agents en disponibilité <i>cf rémunération au moment du départ</i>
800 - 1000 € :	44€ (soit 15 € après déduction)	Cotisation complémentaire : pour les adhérents à une
1100 € - 1300 € :	88 € (soit 30 € après déduction)	fédération UNSA, autre qu'UNSA EDUCATION (UNSA santé,
1300 - 1600 € :	120 € (soit 41 € après déduction)	UNSA territoriaux, UNSA Ville de Paris ...) une cotisation
1600 - 2000 € :	160 € (soit 54 € après déduction)	complémentaire peut être versée au SEP pour être informé
2000 - 2500 € :	200 € (soit 68 € après déduction)	et soutenir votre métier :
2500 - 3000 € :	260 € (soit 88 € après déduction)	Catégorie C : 20€ (soit 6€80 après déduction)
3000 - 3500 € :	300 € (soit 102 € après déduction)	Catégorie B : 40 € (soit 13€60 après déduction)
Plus de 3500 € :	360 € (soit 122 € après déduction)	Catégorie A : 60 € (soit 20€40 après déduction)
Retraités :	70 € (soit 23,8 € après déduction fiscale)	Retraité : 30 € (soit 10€20 après déduction)

NB : 34€ par cotisation sont reversés à l'UNSA Education

Nom Prénom.....

Adresse:

Code postal Ville Région :

Téléphones: domicile portable professionnel :

Courriel :

Secteur privé – précisez votre Convention collective.....

Fonction publique : Etat Hospitalière Territoriale

Je suis aussi : Secrétaire régional(e) Elu(e) CAP Elu(e) au CHS / CT

Membre de jury RSS Elu(e) CE DP Conseiller(e) du salarié

Je souhaite m'engager au SEP à l'échelle : locale régionale nationale

Nom et adresse de l'employeur:

Montant de la cotisation (voir grille ci-dessus) : Date :

Signature :

Je souhaite régler par prélèvement automatique trimestriel : programmés les 10 mars, 10 juin, 10 septembre et 10 décembre (mandat au dos ci-joint, à compléter, signer, renvoyer, accompagné d'un RIB, le montant de votre cotisation est divisé par 4 prélèvements ou moins en fonction de votre date d'adhésion). Sans avis contraire de votre part, votre adhésion est reconductible par tacite reconduction, sans avis contraire de votre part.

Je souhaite régler en un ou plusieurs chèques à l'ordre de SEP UNSA EDUCATION (encaissement le 10 de chaque mois)

A renvoyer à SEP – UNSA EDUCATION 87 Bis Ave Georges Gosnat 94853 IVRY SUR SEINE

Plus d'infos auprès de la trésorière du SEP : bharpages@yahoo.fr ou au 06 09 82 04 08